

AFFIRMER LA SOUVERAINETÉ DU CANADA EN ARCTIQUE :
LE DÉFI DE WILFRID LAURIER

Cindy Demontigny

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales
à titre d'exigence partielle en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts en histoire

Département d'histoire

Faculté des arts

Université d'Ottawa

© Cindy Demontigny, Ottawa, Canada, 2013

RÉSUMÉ

AFFIRMER LA SOUVERAINETÉ DU CANADA EN ARCTIQUE :

LE DÉFI DE WILFRID LAURIER

Auteure : Cindy Demontigny

Directeur : Serge Durflinger

Entre 1896 et 1911, le gouvernement de Wilfrid Laurier a envoyé dans l'archipel arctique sept expéditions pour affirmer la souveraineté du dominion sur cette région. Le Canada craignait que les États-Unis décident de revendiquer des droits souverains en Arctique puisque des pêcheurs américains y étaient établis.

Cette thèse s'intéresse aux actions entreprises par le gouvernement Laurier et démontre que ces actions étaient liées à la pensée nationaliste et autonomiste de Wilfrid Laurier. Ce lien apparaît clairement après le jugement sur la définition des frontières de l'Alaska. Il devint alors clair pour Wilfrid Laurier que son gouvernement était le mieux placé pour défendre les intérêts du dominion. C'est pourquoi il décida d'envoyer annuellement des expéditions en Arctique afin qu'une situation semblable à celle qui venait avec les frontières de l'Alaska ne se reproduise plus jamais. Il choisit d'agir seul, sans demander l'aide de la Grande-Bretagne. Pour Wilfrid Laurier, toutes ces actions étaient préventives.

REMERCIEMENTS

La rédaction de cette thèse n'aurait jamais été possible sans le soutien infaillible, les encouragements et les précieux conseils du professeur Serge Durflinger. Je tiens à le remercier de m'avoir légué ce précieux héritage qu'est la connaissance. Il a su me guider vers de nouvelles perspectives tout au long de ce projet. Merci de votre générosité!

Je tiens aussi à remercier mon conjoint pour sa patience et son appui dans notre quotidien. Tes paroles m'ont souvent réconfortée et redonné la confiance dont j'avais besoin pour mener à terme ce projet.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES CARTES ET DES PHOTOGRAPHIES	p. V
INTRODUCTION	p. 1
CHAPITRE 1 – L’ARCTIQUE AVANT LAURIER	p. 14
CHAPITRE 2 – LA CONQUÊTE DE L’ARCTIQUE PAR LE CANADA	p. 26
Une première expédition en Arctique	p. 27
Mieux définir les frontières de l’Arctique : l’ordre du conseil de 1897	p. 34
Prélude aux deux expéditions canadiennes de 1903 : les tensions entourant la frontière de l’Alaska	p. 37
L’expédition dans l’est de l’archipel arctique	p. 44
L’expédition dans l’ouest de l’archipel arctique	p. 51
CHAPITRE 3 – LES EXPÉDITIONS DU CAPITAINE J. E. BERNIER : LE RENFORCEMENT DE LA SOUVERAINETÉ DU CANADA EN ARCTIQUE	p. 58
L’expédition Moodie-Bernier, 1904-1905	p. 59
Les dernières expéditions officielles	p. 68
CONCLUSION	p. 82
BIBLIOGRAPHIE	p. 88

TABLE DES CARTES ET DES PHOTOGRAPHIES

Carte 1 : Le Canada en 1906	p. 14
Carte 2 : Le Canada en 2009	p. 15
Carte 3 : <i>Map of Hudson Strait showing track pursued by S.S. "Diana", June 22nd to July 21st 1897</i>	p. 32
Carte 4 : L'évolution territoriale du Canada, 1895	p. 35
Carte 5 : L'évolution territoriale du Canada, 1897	p. 35
Carte 6 : La frontière de l'Alaska : revendications du Canada et des États-Unis	p. 37
Carte 7 : Secteur de l'archipel arctique visité par le <i>Neptune</i> , 1903-1904	p. 46
Carte 8 : Secteur du delta de la rivière Mackenzie et de l'île Herschel	p. 54
Carte 9 : Zone de l'Arctique désignée par la théorie des secteurs du sénateur Pascal Poirier en 1907	p. 61
Carte 10 : Secteur de l'archipel arctique visité par le capitaine J.E Bernier, 1906-1907	p. 73
Carte 11 : Secteur de l'île Ellesmere	p. 83
Photographie 1 : <i>Unidentified Innu pilot and captain [Wakeham] on bridge of "Diana"</i>	p. 30
Photographie 2 : Levée du drapeau, Cap Herschel, île Ellesmere	p. 50
Photographie 3 : <i>C.G.S. ARCTIC preparing to sail to Hudson Bay with a party of the North-West Mounted Police aboard</i>	p. 66
Photographie 4 : Plaque commémorative placée par le capitaine J.E. Bernier sur le rocher de Parry, Winter-Harbour, le 1 ^{er} juillet 1909	p. 78
Photographie 5 : Le capitaine J.E. Bernier	p. 78

INTRODUCTION

La souveraineté du Canada sur les îles et les eaux intérieures qui composent l'archipel arctique a fait les manchettes à de nombreuses occasions depuis l'élection du présent gouvernement en 2006. De nombreuses initiatives ont été mises en place pour accroître la présence canadienne dans cette région (p. ex. : construction de nouvelles stations scientifiques et investissements dans les communautés locales afin de stimuler leur croissance économique). Comme l'a déclaré l'actuel premier ministre du Canada, Stephen Harper, lors de son plus récent voyage en Arctique : « le Nord représente une partie fondamentale du patrimoine canadien et de notre identité nationale en plus d'être une région vitale pour notre avenir, et nous devons continuer à affirmer notre souveraineté dans l'Arctique canadien¹ ».

L'accessibilité toujours grandissante aux ressources naturelles que renferme ce territoire explique pourquoi le Canada doit aujourd'hui poursuivre ses efforts pour affirmer sa souveraineté sur l'ensemble de l'archipel arctique. D'autres pays (les États-Unis, le Danemark et la Russie)² réclament eux aussi un accès à ces ressources et contestent l'autorité du Canada sur certaines zones terrestres (p. ex. : l'île Hans) et maritimes (p. ex. : le passage du Nord-Ouest et la démarcation de la mer de Beaufort) de l'Arctique.

¹ Affaires étrangères et Commerce international Canada. *Le PM annonce un soutien à la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique afin de créer des emplois et de favoriser la croissance dans le Nord Canada*. [En ligne] 30 août 2012. [<http://www.international.gc.ca/polar-polaire/station.aspx?lang=fra&view=d>] (30 mars 2013).

² Parlement du Canada. *L'Arctique : Les revendications juridiques du Canada*. [En ligne] 24 octobre 2008. [<http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/prb0805-f.pdf>] (19 décembre 2012).

Entre 1896 et 1911, le gouvernement de Wilfrid Laurier a lui aussi fait face au défi d'affirmer la souveraineté du Canada sur l'archipel arctique. À l'époque, contrairement à aujourd'hui, aucun pays ne reconnaissait la souveraineté du dominion britannique sur cette région. Les États-Unis (tout comme le Danemark et la Norvège³; deux autres nations présentes en Arctique durant cette période) considéraient ce territoire comme un *no man's land*⁴. Seule la Grande-Bretagne soutenait que son dominion était souverain en Arctique. Cette dernière avait cédé au Canada toutes ses découvertes dans cette région en 1880. Ce legs de droits souverains avait pour but d'empêcher les États-Unis de prendre possession d'îles dans l'archipel et de préserver l'influence britannique dans l'extrémité nord du continent nord-américain.

Les mêmes raisons que celles évoquées en 1880 motivèrent Wilfrid Laurier à relever le défi d'affirmer la souveraineté du Canada sur l'Arctique à son arrivée au pouvoir. Il savait que des centaines de pêcheurs américains séjournèrent régulièrement dans cette région et y avaient construit des campements semi-permanents. Il était aussi au courant que des expéditions s'organisaient en vue d'atteindre le pôle Nord et que les Américains étaient déterminés à réussir cet exploit. Il croyait que la présence d'Américains et l'absence de représentants canadiens en Arctique pourraient motiver les États-Unis à revendiquer leur souveraineté sur certaines îles. Laurier croyait que des moyens devaient être entrepris pour écarter toutes menaces envers la souveraineté canadienne en Arctique.

³ La Norvège acquit son indépendance en 1905. De 1814 à 1905, elle fut gouvernée par le roi de Suède bien qu'elle possédait son propre gouvernement.

⁴ Morris Zaslow, *The Opening of the Canadian North, 1870-1914*. Toronto : McClelland and Stewart Ltd, 1971, p. 254.

Appuyé par des membres-clés de son gouvernement – le ministre de l'Intérieur, Clifford Sifton (1896-1905), ainsi que les ministres de la Marine et des Pêcheries, Louis H. Davies (1896-1901), Raymond Préfontaine (1902-1905) et Louis-Philippe Brodeur (1906-1911) – Wilfrid Laurier ordonna d'envoyer dans l'est et l'ouest de l'Arctique de six expéditions maritimes et d'une expédition terrestre. Ces expéditions réglementèrent les activités des pêcheurs étrangers en délivrant des permis de pêche et prirent possession d'îles. La présence de la Police montée du Nord-Ouest et la construction de postes à des endroits fréquemment visités par les pêcheurs américains contribuèrent à établir une toute première forme d'administration en Arctique.

Cette thèse est une étude de cas qui veut compléter l'historiographie sur l'Arctique canadien et contribuer à l'avancement des connaissances. Elle explique que les actions entreprises par le gouvernement Laurier sont un reflet de la pensée autonomiste et nationaliste du premier ministre. En effet, le gouvernement Laurier entreprit d'affirmer seul la souveraineté du Canada en Arctique, sans réclamer l'aide ou l'intervention de la Grande-Bretagne. Le revers que subit le dominion devant le tribunal chargé de définir les frontières de l'Alaska et la décision de la Grande-Bretagne d'appuyer les revendications américaines dans ce litige, afin de préserver de bonnes relations avec les États-Unis⁵, convainquirent Wilfrid Laurier de la nécessité de défendre lui même les acquis territoriaux du Canada. Comme l'explique l'auteur Joseph Schull, Laurier était d'abord un Canadien pour qui la défense des intérêts du dominion passait avant tout. Il

⁵ Voir Kenneth Bourne, *Britain and the balance of power in North America, 1815-1908*, Berkeley : University of California Press, 1967, chapitre 9 , p. 313 à 351. L'auteur explique que devant la montée en puissance de la marine américaine, la Grande-Bretagne a initié un rapprochement avec les États-Unis, afin de bénéficier de leur soutien dans la défense des intérêts britanniques sur le continent nord-américain dans l'éventualité d'un conflit mondial.

tenta de résister aux pressions impérialistes britanniques et de soustraire le Canada à une domination continentale des États-Unis⁶.

Relever ce défi était cependant risqué pour le dominion puisque cela aurait pu provoquer un autre conflit territorial avec les États-Unis. Bien que ces derniers n'aient pas possédé de droits souverains en Arctique, la présence de pêcheurs américains dans le Nord aurait pu motiver les États-Unis à se déclarer souverains de certaines îles ou zones pour protéger les intérêts de leurs ressortissants, leur évitant ainsi de se conformer aux lois canadiennes comme l'avait décidé le gouvernement Laurier. C'est pourquoi Wilfrid Laurier et les membres de son gouvernement demeurèrent très attentifs à la réaction des États-Unis après chaque action entreprise en Arctique.

Les actions entreprises par le gouvernement Laurier étaient d'abord et avant tout préventives. La crainte du premier ministre de voir les États-Unis revendiquer des droits souverains en Arctique n'était fondée sur aucune action concrète de la part de ces derniers; c'est du moins ce que les documents d'archives que nous avons consultés au cours de nos recherches ont démontré. Ces documents ne mentionnent pas que les États-Unis ou leurs ressortissants aient souhaité prendre possession d'îles dans l'archipel.

Nous constatons que la pensée nationaliste de Laurier s'est véritablement manifestée après le jugement entourant la définition des frontières de l'Alaska (le 20 octobre 1903). À partir de ce moment, le gouvernement envoya annuellement des patrouilles maritimes en Arctique et y autorisa la construction de postes de police. Il mandata aussi la Police montée du Nord-Ouest et le ministère de la Marine et des

⁶ Joseph Schull, *Laurier: The First Canadian*. Toronto : The MacMillan Company of Canada Limited, 1965, 658 pages.

Pêcheries de la responsabilité d'administrer ce territoire, de faire respecter les lois canadiennes et de réglementer les activités des pêcheurs étrangers. Par chance pour le gouvernement canadien, les pêcheurs étrangers – incluant les pêcheurs américains – se conformèrent sans opposition à ces nouvelles règles. L'absence de preuves archivistiques concernant la réaction du gouvernement américain devant les actions du gouvernement canadien laisse croire qu'il n'y eut pas là non plus d'opposition.

Bien entendu, l'affirmation de la souveraineté du Canada en Arctique n'était pas la grande priorité du gouvernement Laurier. Le développement et le peuplement des provinces de l'Ouest, la prospérité économique du dominion, la réciprocité commerciale avec les États-Unis et davantage d'autonomie politique en tant que colonie britannique trônèrent au sommet des priorités de ce gouvernement⁷. C'est pourquoi l'historiographie soutenant cette thèse n'est pas colossale. Les faits qui y sont reportés proviennent en grande partie de sources archivistiques. Aucun des ouvrages qui traitent de la vie politique de Wilfrid Laurier ne fait mention de ses actions en Arctique.

Seuls les ouvrages traitant de du développement du Nord canadien font mention des actions du gouvernement Laurier. Au sommet de cette liste, les œuvres de l'historien Morris Zaslow⁸ qui, encore de nos jours, demeurent les ouvrages de référence les plus complets sur l'histoire du développement du Nord canadien et sur l'administration des îles arctiques, et cela, depuis le transfert de 1880. Dans *The Opening of the Canadian*

⁷ Sur ce sujet, John W Dafoe, *Laurier. A Study in Canadian Politics*. Ottawa : Carleton Library, 1965, 108 pages; H. B. Neatby, *Imperial Relations at the Age of Laurier*. Toronto : University of Toronto Press, 1969, 80 pages; Joseph Schull, *Laurier: The First Canadian*. Toronto : The MacMillan Company of Canada Limited, 1965, 658 pages, et Charles Perry Stacey, *Canada and the Age of Conflict, volume 1, 1867-1921*. Toronto : University of Toronto Press, 1992, 410 pages.

⁸ Morris Zaslow, *The Opening of the Canadian North, 1870-1914*. Toronto : McClelland and Stewart Ltd, 1971, 339 pages, et *A Century of Canada's Arctic Islands, 1880-1980*. Ottawa : La Société royale du Canada, 1981, 358 pages.

North, 1870-1914, Morris Zaslow démontre que le développement du Canada depuis 1870 s'est essentiellement fait en intégrant et en administrant de nouveaux territoires situés dans le nord du continent américain. Zaslow veut ainsi redonner au « *Canadian North* » la place qui lui revient dans l'histoire canadienne, car selon lui « *historians have so often treated the creation of the transcontinental state in 1870-1871 and its subsequent development as simply the westward extension of central Canada*⁹ ».

A Century of Canada's Arctic Islands, 1880-1980 est un autre ouvrage dirigé par Zaslow et qui fut publié en 1981 dans le cadre du centième anniversaire du transfert des droits souverains de la Grande-Bretagne. Historiens, sociologues et scientifiques s'y côtoient pour présenter les défis passés et présents du Canada dans cette région. Les textes de Morris Zaslow « *Administering the Arctic Islands 1880-1940: Policeman, Missionaries, Fur Traders* » et de Donat Pharand « *Canada's Jurisdiction in the Arctic* » nous ont aidé à orienter nos recherches puisque ces textes s'appuient sur plusieurs sources primaires. Dans le cas de Zaslow, l'historien résume comment les différents gouvernements canadiens qui se sont succédé entre 1880 et 1940 ont fait face au défi d'affirmer la souveraineté de leur nation dans l'archipel arctique. Zaslow fait référence à l'envoi sporadique de patrouilles entre 1903 et 1918, puis de façon annuelle à partir de 1922. Il s'attarde aussi sur le travail de la Gendarmerie royale du Canada ainsi que sur les politiques adoptées durant cette période envers les autochtones. Pour ce qui est de Pharand, l'auteur s'intéresse à la souveraineté du Canada sur l'archipel arctique d'un point de vue juridique et conclut, « au-delà de tout doute », que le Canada a des droits souverains exclusifs sur ce territoire. Les deux ouvrages de Zaslow et le texte de

⁹ Morris Zaslow, *The Opening of the Canadian North, 1870-1914*. Toronto : McClelland and Stewart Ltd, 1971, p. XI.

Pharand mettent aussi en lumière les motivations du Canada d'affirmer sa souveraineté en Arctique. La crainte de voir les États-Unis s'y implanter est le fil conducteur de toutes les actions entreprises par le Canada jusqu'en 1922 et cette thèse suit également cette voie.

Un autre texte phare fut celui de l'historien Gordon W. Smith¹⁰. En 1961, son texte « The Transfer of Arctic Territories from Great Britain to Canada in 1880, and Some Related Matters, as Seen in Official Correspondence », publié dans la revue canadienne *Arctic*, fait la lumière sur cet épisode-clé qui a engendré l'expansionnisme canadien vers les territoires nordiques. La décision de la Grande-Bretagne de transférer au Canada ses droits souverains dans cette région fut prise pour préserver l'influence britannique dans l'extrémité du continent nord-américain. Dans son texte, Smith prend soin de détailler les échanges entre les gouvernements britannique et canadien, ce qui permet au lecteur de bien saisir les motivations de la Grande-Bretagne et les interrogations du Canada au sujet de ce transfert. Un autre article important de Smith est « Sovereignty in the North: The Canadian Aspect of an International Problem », publié en 1966 dans le livre *The Arctic Frontier*¹¹. Smith donne suite à son premier texte et énumère quelques-uns des efforts qu'a dû déployer le Canada en Arctique après 1880 et jusque dans les années 1930 pour y affirmer sa souveraineté. Les actions du gouvernement Laurier qui sont présentées dans cette thèse y sont bien entendu mentionnées, mais contrairement à Smith, nous tentons de placer ces actions dans un contexte politique du large, influencé par l'idéologie nationaliste de Wilfrid Laurier.

¹⁰ Gordon W. Smith, « The Transfer of Arctic Territories from Great Britain to Canada in 1880, and Some Related Matters, as Seen in Official Correspondence ». *Arctic*, volume 14, numéro 1, 1961, p. 53 à 73.

¹¹ R. St. J. Macdonald, J. *The Arctic Frontier*. Toronto : University of Toronto Press, 1966, 311 pages.

Plus récemment, d'autres historiens canadiens se sont intéressés à l'histoire de l'Arctique. Par contre, la plupart de ces ouvrages¹² accordent peu d'attention à l'époque qui nous intéresse. Souvent, les actions du gouvernement Laurier y sont résumées à l'intérieur de quelques pages. Plusieurs historiens ont préféré s'attarder sur les actions du Canada pour préserver sa souveraineté en Arctique durant la Deuxième Guerre mondiale ou encore durant la Guerre froide, des époques – il est vrai – extrêmement intéressantes et complexes, particulièrement au niveau des relations canado-américaines.

Il y a aussi quelques publications qui traitent individuellement des expéditions commandées par le gouvernement Laurier. Dans le cas des deux premières expéditions commandées par le gouvernement Laurier (l'expédition du capitaine William Wakeham en 1897 et celle du géologue Albert Peter Low et du policier John Douglas Moodie en 1903-1904), nous avons pu compter sur les analyses des historiens Mario Mimeault¹³ et William Gillies Ross¹⁴. Dans les deux cas, ces auteurs résument le déroulement des premières expéditions commandées par le gouvernement Laurier et s'attardent sur leur double mission, soit – dans un premier temps – de recueillir des données sur les conditions de navigation à la baie d'Hudson et – dans un deuxième temps – d'affirmer la souveraineté du Canada sur l'Arctique. Les éléments présentés par ces auteurs nous ont

¹² C'est le cas notamment des auteurs, Kenneth Coates, P.W. Lackenbauer, William Morrison et Greg Poelzer. *Arctic Front: Defending Canada in the Far North*. Toronto : Thomas Allen Publishers, 2008, 261 pages, Peter Pigott. *From Far and Wide. A Complete History of Canada's Arctic Sovereignty*. Toronto : Dundurn, 2011, 312 pages, et Shelagh D. Grant, *Polar Imperative. A History of Arctic Sovereignty in North America*. Vancouver : Douglas & McIntyre, 2010, 540 pages.

¹³ Mario Mimeault, « A Dundee Ship in Canada's Arctic: SS *Diana* and William Wakeham's Expedition of 1897 ». *The Northern Mariner/Le marin du Nord*, volume 8, numéro 3, 1998, p. 51 à 61.

¹⁴ W.G. Ross, « Canadian Sovereignty in the Arctic: The Neptune Expedition of 1903-1904 ». *Arctic*, volume 29, numéro 2, 1976, p. 87 à 104.

permis de constater que les dirigeants canadiens de l'époque souhaitaient demeurer discrets quant à la deuxième raison d'être de ces expéditions.

Pour ce qui est de l'expédition menée dans l'ouest de l'archipel arctique par le policier Charles Constantine en 1903, l'ouvrage de l'historien William Morrison¹⁵ s'est avéré un outil précieux. Morrison y défend la thèse que le travail des agents de la Police montée du Nord-Ouest, puis de la Gendarmerie royale du Canada a permis d'assurer la souveraineté du Canada sur les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et l'archipel arctique entre 1894 et 1925. Morrison présente ses agents comme des pionniers qui ont contribué au développement de ces régions et des communautés qui en sont issues.

Une historiographie beaucoup plus importante existe toutefois au sujet des quatre dernières expéditions maritimes commandées par le gouvernement Laurier et menées par le capitaine Joseph Elzéar Bernier (1904-1905, 1906-1907, 1908-1909, 1910-1911). Par exemple, Claude Minotto¹⁶, Yolande Dorion-Robitaille¹⁷, Marjolaine Saint-Pierre¹⁸, Eric David Jessup¹⁹ et Alan MacEchern²⁰ discutent tous de la contribution du capitaine – originaire de l'Islet dans la province de Québec – à l'établissement de la souveraineté du

¹⁵ William Morrison, *Showing the Flag: The Mounted Police and Canadian Sovereignty in the North, 1894-1925*. Vancouver : UBC Press, 1985, 220 pages.

¹⁶ Claude Minotto, *La frontière arctique du Canada : les expéditions de Joseph-Elzéar Bernier (1895-1925)*. Thèse de maîtrise, Université McGill, 1976, 384 pages.

¹⁷ Yolande Dorion-Robitaille, *Le capitaine J.-E. Bernier et la souveraineté du Canada dans l'Arctique, 1892-1934*. Ottawa : Ministère des Affaires indiennes et du Nord. 1978, 110 pages.

¹⁸ Marjolaine Saint-Pierre, *Joseph-Elzéar Bernier: Champion of Canadian Arctic Sovereignty, 1852-1934*. Québec : Septentrion, 2004, 367 pages.

¹⁹ Eric David Jessup, « J.E. Bernier and the Assertion of Canadian Sovereignty in the Arctic ». *American Review of Canadian Studies*, volume 38, numéro 4, 2008, p. 409 à 427.

²⁰ Alan MacEchern, « J.E. Bernier's Claims to Fame ». *Scientia Canadensis: Canadian Journal of the History of Science, Technology and Medicine*, volume 33, numéro 2, 2010, p. 43 à 73.

Canada dans l'Arctique. Ces ouvrages ne s'attardent toutefois pas suffisamment sur les motivations du gouvernement Laurier à organiser ces expéditions.

Pour mieux saisir ces motivations et comprendre le contexte politique de l'époque, il s'est avéré important de consulter plusieurs ouvrages portant sur les différents aspects de l'évolution de la politique canadienne. Citons notamment John B. Brebner²¹, C.P. Stacey²², John Munro²³, Nancy Fogelson²⁴ ainsi que J.H. Thompson et S.J. Randall²⁵ qui s'intéressent aux relations politiques « triangulaires » entre le Canada, la Grande-Bretagne et les États-Unis. Ces ouvrages permettent de mieux comprendre les limites politiques avec lesquelles Wilfrid Laurier et son gouvernement ont dû composer pour défendre les intérêts du Canada. Dans le cas de Fogelson, cette dernière traite précisément de la complexité et de l'évolution de relations entre les pays présents dans l'Arctique pendant la première moitié du XX^e siècle. Pour ce qui est de Munro, on comprend que le jugement entourant les frontières de l'Alaska changea radicalement la conception qu'entretenaient les membres de ce gouvernement par rapport à leurs relations avec la Grande-Bretagne. Ce jugement écorcha la relation de confiance qu'entretenait le gouvernement canadien envers le gouvernement britannique et donna à Wilfrid Laurier des arguments pour réclamer davantage d'autonomie politique. D'ailleurs, l'évolution de la pensée politique de Wilfrid Laurier est le sujet des ouvrages

²¹ John Bartlet Brebner, *North Atlantic Triangle: The Interplay of Canada, the United States and Great Britain*. Toronto : McClelland and Stewart Limited, 1968, 377 pages.

²² Charles Perry Stacey, *Canada and the Age of Conflict, volume 1, 1867-1921*. Toronto : University of Toronto Press, 1992, 410 pages.

²³ John A. Munro, *The Alaska Boundary Dispute*. Toronto : The Copp Clark Publishing Company, 1970, 169 pages.

²⁴ ²⁴ Nancy Fogelson, *Arctic Exploration & International Relations, 1900-1932*. Fairbanks : University of Alaska Press, 1992, 220 pages.

²⁵ John Herd Thompson et Stephen J. Randall, *Canada and the United States: Ambivalent Allies*. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2008, 448 pages.

de John W. Dafoe²⁶ et de Joseph Schull²⁷. Le politicien que le gouvernement britannique imaginait être un impérialiste à ses débuts en tant que premier ministre, s'est avéré très critique à l'endroit des politiques britanniques envers son dominion. Wilfrid Laurier croyait plutôt que le Canada devait lui-même entreprendre des actions pour défendre ses intérêts plutôt que de confier cette tâche à un autre gouvernement. La vision politique de Laurier va d'ailleurs à l'opposé de celle de plusieurs politiciens canadiens de l'époque qui adhèrent à l'idéologie impérialiste. Les ouvrages de Carl Berger²⁸ et de H.B. Neatby²⁹ ont été nos principales références pour comprendre l'influence de cette vision politique au début du XX^e siècle.

Les éléments présentés dans cette thèse s'appuient également en grande partie sur l'étude des documents d'archives conservés par *Bibliothèque et Archives Canada* et qui expliquent l'origine et le contexte des sept expéditions commandées par le gouvernement Laurier. Ces documents proviennent de fonds d'archives du gouvernement canadien, incluant notamment les fonds du Conseil privé et du secrétariat d'État (RG2 et RG6), du gouverneur général (RG7), du ministère des Transports (RG12), du ministère de l'Intérieur (RG15), de la Gendarmerie royale du Canada (RG18) et du ministère de la Marine et des Pêcheries (RG42). De nombreux fonds d'archives privés ont aussi apporté un éclairage nouveau à ces expéditions. Parmi ces fonds, notons celui du premier ministre Wilfrid Laurier, de son ministre de l'Intérieur,

²⁶ John W Dafoe, *Laurier. A Study in Canadian Politics*. Ottawa : Carleton Library, 1965, 108 pages.

²⁷ Joseph Schull, *Laurier: The First Canadian*. Toronto : The MacMillan Company of Canada Limited, 1965, 658 pages.

²⁸ Carl Berger, *The Sense of Power: Studies in the Ideas of Canadian Imperialism, 1867-1914*. Toronto : University of Toronto Press, 1970, 277 pages.

²⁹ H. B. Neatby, *Imperial Relations at the Age of Laurier*. Toronto : University of Toronto Press, 1969, 80 pages.

Clifford Sifton, et de son ministre de la Marine et des Pêcheries, Louis-Philippe Brodeur. Les fonds privés des ministres Louis H. Davies et Raymond Préfontaine n'ont pas été d'une très grande aide pour la rédaction de cette thèse (l'essentiel des informations liées à leur ère se trouvait dans le fond de leur ministère).

Les correspondances avec le gouvernement britannique contenues dans le fonds du gouvernement général, Lord Grey (1904-1911), permettent aussi de comprendre les perceptions de la Grande-Bretagne à l'égard des actions du gouvernement Laurier en Arctique. Nous y apprenons que le gouvernement britannique était au fait des actions entreprises et qu'il était inquiet de la réaction des États-Unis. Les fonds d'archives et les rapports officiels produits par les artisans de la souveraineté canadienne en Arctique – William Wakeham (expédition de 1897), Albert Peter Low et John Douglas Moodie (expédition de 1903-1904), Charles Constantine (expédition de 1903) et Joseph Elzéar Bernier (expéditions de 1904-1905, 1906-1907, 1908-1909, 1910-1911) – se sont aussi révélés fort utiles pour bien saisir les défis liés à ces expéditions.

Cette thèse se divise en trois chapitres. Le premier chapitre revient sur le contexte qui précède l'arrivée au pouvoir du gouvernement Laurier et le transfert des droits souverains détenus par la Grande-Bretagne dans l'archipel arctique. Le deuxième chapitre s'intéresse aux premières expéditions commandées par ce gouvernement : les expéditions de William Wakeham (1897), d'A.P. Low et de John Douglas Moodie (1903) ainsi que de Charles Constantine (1903). Nous y expliquons comment le jugement sur les frontières de l'Alaska (le 20 octobre 1903) a influencé la nature des expéditions subséquentes. Finalement, le troisième chapitre s'attarde sur les expéditions canadiennes suivantes de J.D. Moodie (1904) et Joseph Elzéar Bernier (1906-1907, 1908-1909, 1910-1911) et explique comment les pouvoirs accordés aux agents du

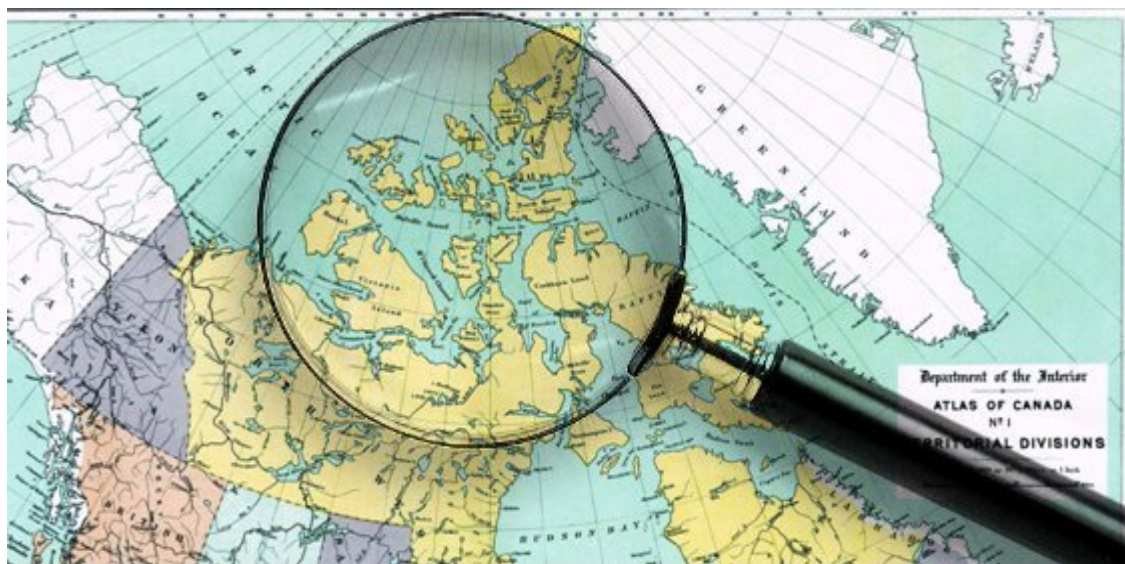
gouvernement canadien se sont alors accrus. L'absence de réaction de la part des États-Unis devant ces actions a motivé les Libéraux à les poursuivre jusqu'à leur défaite électorale en 1911.

CHAPITRE I

L'ARCTIQUE AVANT LAURIER

L'Arctique, tel que nous le désignons au Canada, est un archipel qui s'étend sur une superficie de près d'un million et demi de kilomètres carrés et qui est composé de plus de trente-six mille îles³⁰. Au début du XX^e siècle, plusieurs îles n'avaient pas encore été découvertes. Celles qui l'étaient (p. ex. : dans la baie et le détroit d'Hudson, l'île de Baffin et le côté est de l'île d'Ellesmere) n'avaient été explorées qu'en partie par des explorateurs européens et américains au cours du XVII^e et XIX^e siècle (voir les cartes 1 et 2).

Carte 1 : Le Canada en 1906



Source : Ressources naturelles Canada, Atlas du Canada, 1^{ère} édition, *Divisions territoriales* [en ligne], 2006. [http://geogratis.gc.ca/api/fr/nrcan-rncan/ess-sst/00eae6e2-d015-5732-aeca-871de6375dee.html?pk_campaign=recentItem] (23 avril 2013).

³⁰ Encyclopédie canadienne. *Archipel arctique* [en ligne], 2012. [<http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/archipel-arctique>] (27 novembre 2012).

Carte 2 : Le Canada en 2009



Source : Ressources naturelles Canada, Atlas du Canada, *Carte du Canada 2009* [en ligne], 2009.

[<http://geogratis.gc.ca/api/fr/nrcan-rncan/ess-sst/de98a2b0-8893-11e0-b6fc-6cf049291510.html>] (23 avril 2013).

L'exploration de l'archipel arctique débuta au XVI^e siècle³¹. En 1576, l'Anglais Martin Frobisher s'y aventura avec l'ambition d'y trouver un nouveau passage vers l'Asie. Frobisher voulait éviter les voies maritimes du sud de l'océan Atlantique qui étaient alors contrôlées par l'Espagne. Les territoires découverts par Frobisher et la possibilité de découvrir un nouveau passage vers les précieuses ressources de l'Asie motivèrent la reine Élisabeth 1^{ère} d'Angleterre à financer d'autres expéditions vers l'Arctique. C'est ainsi que l'Anglais John Davis s'aventura lui aussi jusqu'à l'entrée de la baie d'Hudson en 1587. Au tournant du XVII^e siècle, l'Angleterre entreprit de coloniser la côte est du continent nord-américain et décida d'y consacrer toutes ses ressources. La couronne anglaise laissa donc à des compagnies privées le soin d'explorer les territoires arctiques afin d'y trouver le fameux passage du Nord-Ouest. Henry

³¹ Pour un récit des explorations en Arctique, voir Shelagh D. Grant, *Polar Imperative. A History of Arctic Sovereignty in North America*. Vancouver : Douglas & McIntyre, 2010, p. 55 à 114, et Charles Officer et Jake Page, *A Fabulous Kingdom. The Exploration of the Arctic*. New York : Oxford University Press, 2010, 220 pages.

Hudson, Robert Bilot, William Baffin et Alexander Mackenzie furent quelques-uns des explorateurs anglais qui contribuèrent à mieux définir la cartographie de l'archipel arctique. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les guerres entre les nations européennes monopolisèrent les ressources financières et navales de l'Angleterre et la découverte d'un passage du Nord-Ouest fut relayée aux oubliettes.

Au tournant du XIX^e siècle, l'Amirauté britannique décida de se lancer de nouveau à la découverte de ce passage. En 1818, Sir John Ross partit explorer les pourtours de l'île de Baffin alors que l'amiral Sir William Edward Parry (1819, 1821, 1824 et 1827) et Sir John Franklin (1819 et 1845) préférèrent s'aventurer plus au centre de l'archipel arctique.

La disparition de l'équipage de Sir John Franklin en 1845 ouvrit la voie à une série d'expéditions de sauvetage menées jusqu'en 1854 par la *Royal Navy*, puis par la marine américaine. Les États-Unis furent appelés en renfort par l'épouse de Franklin après que l'Amirauté britannique lui eut annoncé qu'elle abandonnait les expéditions de sauvetage. Cet événement marqua l'arrivée des Américains dans l'archipel arctique. Par la suite, plusieurs pêcheurs américains décidèrent de se rendre en Arctique dans l'espoir d'y trouver des baleines; une ressource très prisée au XIX^e siècle et qui commençait à s'épuiser dans les eaux plus au sud. Ainsi, comme l'indique Shelagh D. Grant : «*the expansion-minded Americans had found a "new frontier". As a result, by the end of the nineteenth century the United States had replaced Britain as a leader in Arctic exploration*³²».

³² Shelagh D. Grant, *Polar Imperative. A History of Arctic Sovereignty in North America*, p. 114.

À l'époque, l'intérêt des Américains pour les territoires arctiques s'expliquait en partie par la rivalité qui caractérisait les relations entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. Après avoir acquis leur indépendance politique, les États-Unis se sont investis de la mission d'étendre leur modèle de démocratie à la grandeur du continent nord-américain³³. Cette mission, désignée historiquement sous le terme de *Manifest Destiny*, provoqua au cours du XIX^e siècle quelques conflits et discordes territoriaux avec la Grande-Bretagne et ses colonies nord-américaines. En 1823, la mise en place de la doctrine Monroe compliqua davantage les relations entre les deux nations. Le 2 décembre 1823, le président américain James Monroe déclara devant le Congrès : « *as a principle in which the rights and interests of the United States are involved, that the American continents [...] are henceforth not to be considered as subjects for future colonization by any European powers* ³⁴ ». Cette déclaration envoyait un message clair aux puissances européennes : aucune tentative de colonisation sur le continent nord-américain ne serait plus jamais tolérée. Toute tentative serait perçue comme un acte hostile envers la République américaine et conduirait à une guerre.

L'expansionnisme américain à la fin de la guerre de Sécession (1861-1865) fut l'un des facteurs qui poussèrent les colonies britanniques nord-américaines (le Canada-Uni, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve) à étudier la possibilité de s'unir afin de préserver leur existence³⁵. La création du

³³ Voir Thomas Robert Hietala, *Manifest Design: American Exceptionalism and Empire*. Ithaca et London : Cornell University Press, 2003, 284 pages.

³⁴ Librairie du Congrès américain. *Monroe Doctrine* [en ligne], 2010. [<http://memory.loc.gov/cgibin/ampage?collId=llac&fileName=041/llac041.db&recNum=4>] (2 décembre 2012).

³⁵ Pierre Sébilleau, « Le Canada et la doctrine de Monroe. Étude historique sur l'influence de l'impérialisme américain dans l'évolution de l'Empire britannique ». Thèse de doctorat. Paris : Université de Paris, 1937, p. 7.

dominion du Canada³⁶, le 1^{er} juillet 1867, fut en quelque sorte une manifestation de la volonté d'indépendance des sujets canado-britanniques envers les États-Unis³⁷. Le 18 octobre 1867, les États-Unis acquirent l'Alaska ce qui alimenta de nouveau l'inquiétude des Canadiens. Pour eux, l'expansion des frontières du dominion jusqu'aux côtes du Pacifique constituait une « *defensive expansion*³⁸ » et était essentielle pour contrer cet expansionnisme.

L'ajout de l'archipel arctique au dominion constituait également une « *defensive expansion* ». La Grande-Bretagne craignait que les États-Unis profitent du flou entourant le statut légal de l'Arctique pour annexer certaines îles à leur territoire. Cette crainte est clairement exprimée dans ce commentaire d'un agent du *Colonial Office* au sujet de l'annexion de l'Arctique au Canada : « *the object in annexing these unexplored territories to Canada [...] is to prevent the United States from claiming them and not from the likelihood of their proving of any value to Canada*³⁹ ».

Comme mentionné précédemment, l'Arctique a d'abord été exploré par la Grande-Bretagne et celle-ci souhaitait – en raison de la rivalité avec les États-Unis – y maintenir son influence malgré le fait que cette région ne présentait pas un grand potentiel économique. En 1874, la crainte de la Grande-Bretagne se concrétisa. Un lieutenant de la marine américaine, William A. Mintzer, écrivit au consul britannique à Philadelphie afin d'obtenir des informations au sujet des droits souverains de la Grande-Bretagne sur

³⁶ Le dominion du Canada comprenait à l'origine les colonies du Canada-Uni, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

³⁷ Donald Creighton, *The Road to Confederation: the Emergence of Canada, 1863-1867*. Don Mills : Oxford University Press, 2012, p. 220.

³⁸ John Herd Thompson et Stephen J. Randall, *Canada and the United States: Ambivalent Allies*. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2008, p. 39.

³⁹ BAC, MG11, fonds Great Britain, série C.O. 42, volume 759, p. 19.

Lettre d'Edward Blake à John Bramstrom, 20 janvier 1879. Disponible sur microfiche B-596.

une petite île inhabitée, située au nord du Labrador. Selon ses dires, cette île contenait « *a deposit of a useful mineral which, under the protection of a land grant a Company or individual might develop with advantage*⁴⁰ ». Mintzer ajouta que cette île était « *not inhabited except by a few wandering Esquimaux and does not appear to be claimed by anyone*⁴¹ ».

Jusqu'alors, personne n'avait osé mettre en doute les droits souverains de la Grande-Bretagne en Arctique. La demande de Mintzer constituait une menace envers l'influence britannique dans cette région et c'est pourquoi Londres décida de revoir la portée de son autorité sur ces territoires. Les informations qui furent recensées à partir des documents de la Compagnie de la Baie d'Hudson, de la *Royal Navy* et du *Colonial Office* firent prendre conscience au gouvernement britannique qu'il disposait de très peu de renseignements sur l'Arctique et que l'étendue de ses droits souverains dans cette région n'était pas précisée⁴². De plus, la Grande-Bretagne n'avait jamais officiellement intégré l'Arctique à son territoire, ni défini ses frontières.

Ces constats amenèrent le gouvernement britannique à mettre en place un stratagème pour, espérait-il, prévenir des revendications étrangères et préserver son influence sur l'Arctique sans soulever les passions des États-Unis. En effet, une déclaration de souveraineté formelle sur l'Arctique de la part de la Grande-Bretagne aurait pu être perçue comme une tentative de colonisation ce qui, en vertu de la doctrine Monroe, aurait conduit à un conflit avec les États-Unis.

⁴⁰ BAC, RG15, fonds du ministère de l'Intérieur, série A-1. Documents relatifs à l'Arctique canadien, volume 1, dossier 1. Lettre de W.A. Mintzer à G. Crump, 10 février 1874.

⁴¹ Ibid.

⁴² Ibid. Lettre de Robert Hall à Lord Carnarvon, 21 avril 1874.

Dans une lettre destinée au gouverneur général du Canada, Lord Dufferin, le secrétaire d'État britannique aux colonies, Lord Carnarvon, expliqua en quoi consistait ce stratagème : toutes les possessions britanniques en Amérique du Nord qui n'avaient pas encore été intégrées à une colonie seraient annexées au dominion du Canada⁴³. Lord Carnarvon précisa que le Canada devait se préparer « *to assume the responsibility of exercising surveillance over it as may be necessary to prevent the occurrence of lawless acts or other abuses*⁴⁴ ». Le jeune dominion se vit donc assigner la responsabilité de défendre les intérêts britanniques en Arctique.

Le projet du gouvernement britannique surprit les membres du gouvernement canadien de John A. Macdonald. Ces derniers demandèrent à la Grande-Bretagne d'obtenir davantage d'information sur l'étendue du territoire qui allait être intégré au Canada⁴⁵. Cette requête ennuya quelque peu le gouvernement britannique. Comme l'indique une note du *Colonial Office* britannique :

*it appears that the boundaries of the Dominion towards the North, North East and North West are at present entirely undefined and that it is impossible to say what British territories on the North American Continent are not already annexed to Canada*⁴⁶.

Le gouvernement britannique et le gouvernement canadien entamèrent alors des discussions pour définir les frontières des territoires qui allaient être cédés. En 1878, dans une lettre adressée à la Reine Victoria, les membres de la Chambre des communes et du Sénat canadien proposèrent :

⁴³ BAC, RG15, fonds du ministère de l'Intérieur, série A-1. Documents relatifs à l'Arctique canadien, volume 1, dossier 1. Lettre de Lord Carnarvon à Lord Dufferin, 30 avril 1874.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Ibid. Lettre de Lord Dufferin à Lord Carnarvon, 4 novembre 1874.

⁴⁶ Ibid. Note du *Colonial Office* à Lord Carnarvon, 2 décembre 1874.

That to avoid all doubt in the matter, it is desirable that an Act of Parliament of the United Kingdom of Great Britain and Ireland should be passed defining the North-Easterly, Northerly, and North-Westerly Boundaries of Canada, as follows, that is to say : On the East by the Atlantic Ocean, which boundary shall extend toward the North by Davis Strait, Baffin's Bay, Smith's Strait and Kennedy Channel, including all the Islands in and adjacent thereto, which belong to Great Britain by right of discovery or otherwise; on the North the boundary shall be so extended as to include the entire continent to the Arctic Ocean, and all the Islands in the same Westward to the one hundred and forty-first meridian West of Greenwich; and on the North-West by the United States Territory of Alaska⁴⁷.

La définition proposée par le gouvernement canadien fut écartée par le gouvernement britannique qui la jugeait trop restrictive. Londres préférait préserver un certain flou quant à l'étendue du legs afin de pouvoir étirer son influence au gré des découvertes⁴⁸. Au début de l'année 1880, les deux gouvernements s'entendirent finalement sur un texte de loi et le transfert fut officialisé le 31 juillet 1880, après six années de discussions. L'ordre du conseil du gouvernement britannique stipula que :

all British territories and possessions in North America, not already included within the Dominion of Canada, and all Islands adjacent to any such Territories or Possessions, shall (with the exception of the Colony of Newfoundland and its dependencies) become and be annexed to and form part of the said Dominion of Canada; and become and be subject to the laws for the time being in force in the said Dominion, in so far as such laws may be applicable thereto⁴⁹.

Comme l'explique l'historien Morris Zaslow : « *the price of this tactic, however, was that it failed to compel formal recognition by other countries either of the validity of*

⁴⁷ BAC, RG15, fonds du ministère de l'Intérieur, série A-1. Documents relatifs à l'Arctique canadien, volume 1, dossier 1. Lettre de la Chambre des communes et du Sénat canadien à la Reine Victoria, 3 mai 1878.

⁴⁸ Rappelons que l'ouest de l'Arctique n'avait pas encore été exploré et que le passage du Nord-Ouest n'avait pas encore été découvert.

⁴⁹ BAC, RG15, fonds du ministère de l'Intérieur, série A-1. Documents relatifs à l'Arctique canadien, volume 2, *Report upon the Title of Canada to the Islands North of the Mainland of Canada*, 1904, p. 10.

*the transfer or of the territorial extent of the Canadian claims*⁵⁰ ». Suite à ce transfert de droits souverains, la présence d'étrangers en Arctique continua de croître. Des pêcheurs américains installèrent des campements sur certaines îles et des missions scientifiques⁵¹ et d'explorations s'organisèrent, généralement à l'insu du Canada. En effet, des explorateurs comme les Norvégiens Fridjof Nansen⁵² et Otto Sverdrup⁵³ ainsi que l'Américain Robert Peary entreprirent vers 1890, leurs premières expéditions en Arctique dans le but d'y découvrir de nouvelles îles et d'atteindre le pôle Nord.

Entre 1880 et 1895, le Canada n'entreprit aucune autre action pour renforcer sa souveraineté sur l'archipel arctique. Le legs de 1880 semblait être, aux yeux du Canada et de la Grande-Bretagne, un moyen suffisant pour garantir l'autorité du dominion sur cette région. La crainte d'éveiller chez les Américains un intérêt plus important envers l'Arctique fut cependant la principale raison de cette inaction⁵⁴. Comme l'écrit Morris Zaslow, le Canada souhaitait surtout « *letting sleeping dogs lie* » et éviter toutes confrontations avec les États-Unis sur des questions de droits territoriales⁵⁵.

⁵⁰ Morris Zaslow, *The Opening of the Canadian North, 1870-1914*, p. 254.

⁵¹ En 1882-1883, des scientifiques de plusieurs pays participèrent à une mission scientifique en Arctique (*First International Polar Year*) afin de recueillir des données sur les conditions météorologiques de cette région.

Voir William Barr, *The Expeditions of the First International Polar Year, 1882-83*. Calgary : Arctic Institute of North America, University of Calgary, 2008, 417 pages.

⁵² Fridjof Nansen, *Farthest north: Being the Record of a Voyage of Exploration of the Ship "Fram", 1893-96*. Londres : Georges Newness, 1898, 480 pages.

⁵³ Durant son expédition de 1898 à 1902, Sverdrup prit possession de plusieurs îles dans l'ouest de l'archipel arctique au nom du roi de Suède (les plus grosses îles étant Axel Heiberg, Ellef Ringnes et Amund Ringnes). En 1930, un tribunal international confirma la souveraineté du Canada sur ces îles puisque le roi de Suède n'avait pas, à l'époque, accepté les possessions de Sverdrup.

⁵⁴ Shelagh D. Grant, *Polar Imperative. A History of Arctic Sovereignty in North America*, p. 174.

⁵⁵ Morris Zaslow, *The Opening of the Canadian North, 1870-1914*, p. 254.

En 1895, la Grande-Bretagne commença à faire pression auprès du Canada pour que celui-ci renforce son autorité sur les territoires qui avaient été annexés au dominion par un ordre du conseil. Ce besoin apparut après que la Grande-Bretagne et les autres nations européennes eurent convenu de nouvelles règles pour définir la souveraineté d'un pays sur un territoire. Les juristes britanniques entreprirent alors de revoir les textes de loi qui définissaient les frontières de l'Empire britannique. Afin d'éviter que l'annexion de certains territoires ne soit contestée par d'autres nations, le gouvernement britannique vota une loi impériale qui convenait de la légalité des droits souverains de la Grande-Bretagne sur tous les territoires qui auraient pu être annexés à l'Empire par d'autres types de lois. Cette loi impériale, le *Colonial Boundaries Act*, stipulait que :

*Where the boundaries of a Colony have, either before or after the passing of this Act, been altered by Her Majesty the Queen by Order in Council or Letters Patent the boundaries as so altered shall be, and be deemed to have been from the date of the alteration, the boundaries of the Colony*⁵⁶.

La Grande-Bretagne informa ses colonies de l'adoption de cette loi impériale et les encouragea à entreprendre d'autres actions pour renforcer leur autorité sur les territoires dont ils avaient la responsabilité. C'est ainsi que le Canada fut informé que l'ordre du conseil de 1880 ne garantissait pas l'autorité du dominion sur l'archipel arctique. Le secrétaire d'État aux colonies, Joseph Chamberlain, expliqua que :

the Law Officers of the Crown having recently reported that where an Imperial Act has expressly defined the boundaries of a Colony, or has bestowed a Constitution on a Colony within certain boundaries, territory cannot be annexed to that Colony so as to be completely fused with it, as e.g. by being included in a province or electoral division of it without statutory authority, it follows that certain annexations of territory to Colonies falling within the above category which has been effected by Order in Council and Letters Patent, accompanied by Acts of Colonial Legislature, were of doubtful validity,

⁵⁶ BAC, RG7, fonds du gouverneur général, série G-1, volume 234, p. 75. *Colonial Boundaries Act*.- 1895. Disponible sur microfiche C-201.

*and this Act has been passed to validate these annexations and to remove all doubts as to Her Majesty's powers in future case*⁵⁷.

L'annexion des possessions britanniques en Arctique n'avait pas été officialisée par un acte impérial, mais par un ordre du conseil, un processus législatif inférieur à un acte impérial. L'ordre du conseil de 1880 ne pouvait donc pas redéfinir les frontières du Canada telles qu'elles avaient été établies en 1867 par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB). À l'origine, l'AANB (un acte impérial) ne stipulait pas l'annexion de l'archipel arctique au territoire du Canada. L'AANB précisait cependant que toutes les autres possessions britanniques en Amérique du Nord (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Colombie-Britannique, terre de Rupert et Territoires du Nord-Ouest) pourraient un jour être intégrées au dominion⁵⁸.

Bien que le *Colonial Boundaries Act* venait corriger cette situation, le gouvernement canadien du conservateur Sir Mackenzie Bowell décida de suivre les recommandations de la Grande-Bretagne et choisit de renforcer son autorité sur l'Arctique en implantant un système administratif sur ce territoire. L'archipel arctique fut divisé en quatre districts administratifs, soit les districts de Franklin, Mackenzie, d'Ungava et du Yukon. Le gouvernement Bowell proposa aussi d'étendre la souveraineté du Canada sur l'ensemble des territoires connus de l'archipel arctique incluant les eaux intérieures⁵⁹, et

⁵⁷ BAC, RG7, fonds du gouverneur général, série G-1, volume 234, p. 74. Lettre de Joseph Chamberlain au gouverneur général du Canada, 26 juillet 1895. Disponible sur microfiche C-201.

⁵⁸ Ministère de la Justice du Canada. *Loi de 1867 sur l'Amérique du Nord britannique - Texte no 1*, chapitre XI, article 146 [en ligne], 2012. [<http://canada.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/constitution/loireg-lawreg/p1t15.html>] (1^{er} décembre 2012).

⁵⁹ BAC, RG15, fonds du ministère de l'Intérieur, série A-1. Rapport de T.M. Daly (26 juillet 1895) cité dans *The Arctic Islands - Canada's Title (1921)*.

cela, jusqu'à une limite de trois miles des côtes. En 1895, l'autorité du Canada allait donc :

- depuis la frontière entre le Canada et Terre-Neuve;
- jusqu'aux côtes nord du Labrador, du Québec et de l'Ontario, incluant le détroit et la baie d'Hudson ainsi que la baie James; et
- au nord jusqu'au détroit de Davis qui était alors l'endroit le plus nordique cartographié; et jusqu'à l'ouest le 141^e méridien qui marquait la frontière avec le district de l'Alaska⁶⁰.

Les actions du gouvernement Bowell allaient dans le même sens que l'ordre du conseil de 1880, soit d'assurer l'autorité canado-britannique en Arctique par la voie législative. Dans les années qui suivirent, le gouvernement libéral de Wilfrid Laurier adopta également cette méthode, mais choisit d'être plus proactif pour garantir l'autorité du dominion sur l'archipel arctique.

⁶⁰ BAC, RG15, fonds du ministère de l'Intérieur, série A-1. Documents relatifs à l'Arctique canadien, volume 2, *Report upon the Title of Canada to the Island North of the Mainland of Canada (1905)*, p. 11 à 13.

CHAPITRE II

LA CONQUÊTE DE L'ARCTIQUE PAR LE CANADA

Ce chapitre explique pourquoi le gouvernement de Wilfrid Laurier a décidé de mettre en place d'autres moyens pour affirmer et renforcer la souveraineté du Canada en Arctique. Il détaille également les premières actions de ce gouvernement, s'échelonnant de la période de 1896 à 1904, et démontre comment la pensée nationaliste du premier ministre a teinté la nature de ces premières actions. Si au départ, Wilfrid Laurier souhaitait utiliser des moyens plus conventionnels pour faire valoir l'autorité du dominion sur cette région (p. ex. : adoption de loi et envoi d'expédition scientifique), il comprit, à la fin de l'année 1903, que des moyens plus musclés étaient nécessaires pour défendre et protéger les intérêts du Canada. Laurier décida d'envoyer annuellement des expéditions en Arctique. Il ordonna aussi la construction de postes de la Police montée du Nord-Ouest à des endroits visités régulièrement par les pêcheurs américains. Enfin, il confia au ministère de la Marine et des Pêcheries le mandat d'explorer les eaux intérieures de l'Arctique, de prendre possession d'îles au nom du dominion et de réglementer les activités des pêcheurs étrangers. Ces actions furent instaurées après qu'un tribunal international eut conclu que les revendications territoriales des États-Unis – sur des territoires qui appartenaient alors à la Colombie-Britannique – étaient fondées et que ces territoires devaient être intégrés à l'Alaska.

Le 23 juin 1896, Wilfrid Laurier remporta la victoire et devint le premier canadien-français à être élu premier ministre du Canada. L'arrivée au pouvoir de cet avocat originaire de St-Lin-des-Laurentides, au Québec, marque un tournant dans l'histoire canadienne. Wilfrid Laurier fut un nationaliste canadien qui réclama davantage

d'autonomie politique pour son gouvernement. Bien que Laurier fut fier d'être un sujet de l'Empire britannique, il privilégia d'abord et avant tout la défense des intérêts du dominion⁶¹ et se détacha lentement des politiques impérialistes de la Grande-Bretagne.

La victoire électorale de Wilfrid Laurier coïncida avec un regain de l'économie mondiale après des décennies de dépression. Le nouveau premier ministre était décidé à profiter de ce regain pour stimuler la croissance économique du dominion. Laurier croyait que le Canada était voué à un avenir aussi prospère que celui de ses voisins du Sud. Cette conviction, il l'exprima publiquement en 1904 lorsqu'il déclara que : « le XIX^e siècle a été celui du développement des États-Unis [...] Laissez-moi vous dire, chers concitoyens, que le XX^e siècle sera celui du Canada et de son développement⁶² ». Tout au long de sa carrière politique, Laurier soutint des projets qui firent croître l'économie canadienne dont notamment, la construction de chemins de fer transcontinentaux.

Une première expédition en Arctique

En 1896, l'Arctique intéressait surtout des gens d'affaires du Manitoba qui souhaitaient y développer une nouvelle voie pour exporter plus rapidement le blé cultivé dans leur province vers les marchés européens. Cette nouvelle voie d'exportation, connue sous le nom de *Hudson Bay Railway*, se divisait en deux tronçons. Le premier

⁶¹ Voir notamment sur ce sujet : Carl Berger, *The Sense of Power: Studies in the Ideas of Canadian Imperialism, 1867-1914*. Toronto : University of Toronto Press, 1970, 277 pages, John W. Dafoe, *Laurier. A Study in Canadian Politics*. Ottawa : Carleton Library, 1965, 108 pages, H. B. Neatby, *Imperial Relations at the Age of Laurier*. Toronto : University of Toronto Press, 1969, 80 pages, et Joseph Shull, *Laurier: The First Canadian*. Toronto : The MacMillan Company of Canada Ltd, 1965, 658 pages.

⁶² Réal Bélanger, *Wilfrid Laurier. Quand la politique devient passion*. Québec : PUL/Les entreprises Radio-Canada, 1986, p. 253.

était un chemin de fer qui reliait le Manitoba jusqu'à la baie d'Hudson alors que le deuxième était une voie de navigation qui traversait l'archipel arctique et débouchait sur l'océan Atlantique. Y voyant là un projet qui pourrait stimuler l'économie du Canada et, par le fait même, lui permettrait de reconquérir les électeurs manitobains (puisque ces derniers avaient majoritairement voté conservateur à l'élection de 1896⁶³), Wilfrid Laurier décida de soutenir le projet du *Hudson Bay Railway* et ordonna l'envoi d'une expédition pour étudier les conditions de navigation à la baie d'Hudson. Cette expédition devait aussi – parallèlement à sa mission officielle – renforcer l'autorité du dominion sur l'Arctique auprès des pêcheurs étrangers. Laurier et d'autres membres de son gouvernement, dont le ministre de la Justice David Mills⁶⁴, craignaient que la présence de ces pêcheurs devienne un motif pour certains pays – les États-Unis en tête de lice – pour réclamer des droits souverains en Arctique et exiger un contrôle sur des zones de navigation, compromettant ainsi le projet du *Hudson Bay Railway*.

Pour organiser cette expédition, le ministre de la Marine et des Pêcheries, Louis H. Davies, choisit le D^r William Wakeham, un médecin et inspecteur des pêches originaire du Manitoba⁶⁵. Ce dernier avait acquis une solide réputation de négociateur auprès des pêcheurs américains qui pratiquaient leurs activités dans les eaux du golfe du St-Laurent.

⁶³ Howard A. Fleming, *Canada's Arctic Outlet. A History of the Hudson Bay Railway*. Berkley and Los Angeles: University of California Press, 1957, p. 51.

⁶⁴ Le 28 mai 1894, alors qu'il était dans l'opposition, David Mills avait soulevé la question des droits exclusifs du Canada sur les eaux de la baie d'Hudson. Le projet du *Hudson Bay Railway* faisait alors les manchettes en raison des pressions des gens d'affaires du Manitoba pour obtenir l'appui du gouvernement fédéral. BAC, Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada, 7^e parlement, 4^e session, volume 38, discours de David Mills, 28 mai 1894, p. 2844 et 2845.

⁶⁵ Pour satisfaire les électeurs manitobains, le ministre Davies choisit un représentant de cette province à la tête de l'expédition à la baie d'Hudson.

Il s'agissait d'ailleurs là de l'affectation du D^r Wakeham au moment où le ministre Davies lui demanda de prendre la tête de l'expédition à la baie d'Hudson. Une lourde responsabilité puisque plusieurs pêcheurs américains exerçaient leurs activités en faisant fit des lois canadiennes⁶⁶.

En février 1897, le D^r Wakeham procéda à l'achat du *Diana*, un navire terre-neuvien construit en 1870 et qui fut auparavant utilisé pour la chasse aux phoques⁶⁷ (voir la photographie 1). Au cours du printemps suivant, les préparatifs en vue du voyage s'accéléchèrent et le gouvernement Laurier embaucha des marins d'expérience pour former l'équipage.

BAC, RG42, fonds du ministère de la Marine, volume 338, dossier 13 205A. Lettre de L.H. Davies, ministre de la Marine et des Pêcheries, à l'honorable T. Greenway, premier ministre du Manitoba, 9 novembre 1896.

⁶⁶ En 1888, le Canada approuva un traité avec les États-Unis qui octroyait aux pêcheurs américains et canadiens des responsabilités et privilèges similaires, peu importe les eaux où ils pêchaient. Cependant, le Congrès américain ne ratifia pas ce traité, ce qui n'obligea pas les pêcheurs américains à se soumettre aux lois canadiennes.

Des centaines de navires américains furent alors saisis par le gouvernement canadien et vice versa. Voir Charles Perry Stacey, *Canada and the Age of Conflict, volume 1, 1867-1921*, Toronto : University of Toronto Press, 2012, p. 35 à 40.

⁶⁷ Mario Mimeault, « A Dundee Ship in Canada's Arctic: SS *Diana* and William Wakeham's Expedition of 1897 ». *The Northern Mariner/Le marin du Nord*, volume 8, numéro 3, 1998, p. 55.

Photographie 1 : Unidentified Innu pilot and captain [Wakeham] on bridge of "Diana"



Source : Graham Drinkwater, BAC, C-084698, *Unidentified Innu pilot and captain [Wakeham] on bridge of "Diana"*, 18 septembre 1897, no. Mikan 3407027.

À la fin du mois d'avril 1897, le D^r Wakeham fut officiellement assermenté commandant et il fut informé de sa mission.

Rumours having reached this Department, more or less authenticated, that foreigners have been quietly establishing themselves and asserting more or less sovereign powers on parts of the territory lying north of Hudson Bay Straits, it will be your duty to make thorough investigation into the truth of these rumours.

With this object you will proceed up Cumberland Sound, make thorough enquiry into the extent of the trade carried on in this territory with the Esquimaux, and, also, the character and extent of the fishing carried on by aliens within Canadian territorial limits, and also the extent of the trade if any, carried on without payment of duties.

It will be your duty firmly and openly to declare and uphold the jurisdiction in all these British territories you may visit of the Dominion of Canada, to plant the Flag as the open, notorious evidence to the natives and others of our claim to jurisdiction, and our determination to maintain and uphold it.

I leave to your judgement and discretion the special steps you may deem it necessary to take to proclaim and uphold our sovereignty. You will to some extent be guided by circumstances, but the fact that all the Territories are unquestionably ours, must be made patent to all natives, as well as foreigners,

*and in equipping the "Diana" you will specially bear in your mind the necessity of being able to enforce Dominion jurisdiction. I assume, therefore, you will deem it necessary to take proper fire-arms and ammunition, and I would suggest a suitable small cannon*⁶⁸.

Les ordres formulés par le ministre Davies démontrent clairement la volonté du gouvernement Laurier d'affirmer la souveraineté du Canada en Arctique. Ce gouvernement était conscient qu'il ne s'agissait pas là d'un défi simple à relever et que l'équipage du *Diana* aurait peut-être à faire face à de la résistance et de l'opposition devant cette manifestation d'autorité. Bien que le ministre Davies n'ait pas spécifié dans sa lettre la nationalité des étrangers dont il est question dans la phrase « *that foreigners have been quietly establishing themselves and asserting more or less sovereign powers on parts of the territory lying north of Hudson Bay Straits* », il est fort probable qu'il fit référence aux pêcheurs américains. Heureusement pour le gouvernement Laurier, l'expédition à la baie d'Hudson se déroula sans anicroche. Partie d'Halifax le 3 juin 1897, l'expédition du D^r Wakeham navigua pendant trois mois dans les eaux de la baie d'Hudson et du détroit d'Hudson (voir la carte 3).

⁶⁸ BAC, RG42, fonds du ministère de la Marine, volume 338, dossier 13205A. Lettre de L.H. Davies à W. Wakeham, 23 avril 1897.

Carte 3 : Map of Hudson Strait showing track pursued by S.S. Diana, June 22nd to July 21st 1897



Source : BAC, *Report of the Expedition to Hudson Bay and Cumberland in the Steamer S.S. Diana*, Amicus 53800002.

En septembre 1897, l'équipage compléta sa mission et le bateau accosta au port de St-John's, à Terre-Neuve. Le D^r Wakeham communiqua alors avec des fonctionnaires du ministère de la Marine et des Pêcheries pour leur faire part de ses observations entourant la présence d'étrangers dans l'archipel arctique. Dans son rapport préliminaire, le D^r Wakeham écrivit :

As you are aware I was instructed to enquire into the extent to which trade was carried on in the territories North of Hudson Straits by aliens and others, and to firmly and openly proclaim our right to jurisdiction in all these British Territories. The special steps necessary to proclaim our sovereignty were left to my own judgement and discretion.

Following my instruction I arrived at Kekerton on the North-eastern shore of Cumberland Sound on the evening of Sunday, the 15th August. I found here an extensive whaling establishment. On making enquiries from the officer in charge, a man from Aberdeen, where the owner of the station resided, I discovered that he was possessed of the idea that Baffin's land was under the jurisdiction of the Government of the United States. He had evidently come to

*hold this opinion because of the fact that United States citizens had for years been in undisturbed possession of the sedentary whaling stations in Baffin's land*⁶⁹.

Le D^r Wakeham ajouta que pour protéger l'autorité du Canada en Arctique et manifester celle-ci auprès des pêcheurs étrangers, il planta le drapeau britannique sur l'île de Baffin, au lendemain de sa discussion avec le pêcheur d'Aberdeen. Pour officialiser le tout, le D^r Wakeham déclara :

*I hereby declare in the presence of all here assembled that I hoist the Union Jack as the open and notorious evidence that all this territory of Baffin's land, with all the adjacent territories and islands, is now as it always has been since the time of its first discovery and occupation, under the exclusive sovereignty of Great Britain*⁷⁰.

La prise de possession effectuée par le D^r Wakeham fut la première action de ce genre entreprise par le Canada et devint une garantie supplémentaire pour le dominion que l'Arctique était sous sa juridiction.

Les documents d'archives concernant cette expédition et les ouvrages traitant de ce sujet⁷¹ n'expliquent pas comment le gouvernement Laurier a réagi au rapport du D^r Wakeham. Il est cependant fort probable qu'il ne fut pas étonné d'apprendre que les pêcheurs étrangers ignoraient que l'Arctique était un territoire appartenant au Canada. Après tout, très peu de choses avaient jusqu'alors été faites pour publiciser la souveraineté du dominion sur cette région.

⁶⁹ BAC, RG42, fonds du ministère de la Marine, volume 338, dossier 13205B. Lettre de W. Wakeham à F. Gourdeau, sous-ministre de la Marine et des Pêcheries, 28 septembre 1897.

⁷⁰ Ibid.

⁷¹ Voir Mario Mimeault, « A Dundee Ship in Canada's Arctic: SS Diana and William Wakeham's Expedition of 1897 », et Morris Zaslow, *The Opening of the Canadian North, 1870-1914*.

Mieux définir les frontières de l'Arctique : l'ordre du conseil de 1897

Alors que le D^r Wakeham sillonnait les eaux de la baie d'Hudson et du détroit de Cumberland, le gouvernement Laurier constata que les actions entreprises en 1895 par le gouvernement Bowell comprenaient quelques failles. En effet, des îles situées à l'ouest de l'archipel arctique, plus particulièrement au nord du Yukon, échappaient à la juridiction du Canada puisqu'elles étaient situées au-delà d'un rayon de trois miles des côtes⁷². Un ordre du conseil fut donc adopté; l'autorité du Canada serait prolongée sur toutes les îles situées dans un rayon de vingt miles des côtes⁷³. Pour s'assurer qu'aucune île n'échappe plus à la juridiction du Canada, le gouvernement Laurier revit la définition des frontières du district de Franklin afin qu'elles englobent « toutes les îles de l'archipel arctique qui [n'avaient] pas été intégrées dans un quelconque district⁷⁴ » (voir les cartes 4 et 5 pour la comparaison entre les frontières de 1895 et 1897).

⁷² BAC, RG15, fonds du ministère de l'Intérieur, série A-1. Documents relatifs à l'arctique canadien, volume 2, *Report upon the Title of Canada to the Islands North of the Mainland of Canada (1904)*, p. 12.

⁷³ Ibid., p. 17.

⁷⁴ Ibid.

Carte 4 : L'évolution territoriale du Canada, 1895



© Le ministère des Ressources naturelles Canada. Tous droits réservés.

Source : Gouvernement du Canada; Ressources naturelles Canada; secteur des sciences de la Terre; L'Atlas du Canada, 6^e édition [en ligne], 31 décembre 2010.

[\[http://geogratis.gc.ca/api/fr/nrcan-rncan/ess-sst/cbe92861-8893-11e0-a94e-6cf049291510.html?pk_campaign=recentItem\]](http://geogratis.gc.ca/api/fr/nrcan-rncan/ess-sst/cbe92861-8893-11e0-a94e-6cf049291510.html?pk_campaign=recentItem) (23 avril 2013).

Carte 5 : L'évolution territoriale du Canada, 1897



© Le ministère des Ressources naturelles Canada. Tous droits réservés.

Source : Gouvernement du Canada; Ressources naturelles Canada; secteur des sciences de la Terre; L'Atlas du Canada, 6^e édition [en ligne], 31 décembre 2010.

[\[http://geogratis.gc.ca/api/fr/nrcan-rncan/ess-sst/cbfe3700-8893-11e0-a670-6cf049291510.html?pk_campaign=recentItem\]](http://geogratis.gc.ca/api/fr/nrcan-rncan/ess-sst/cbfe3700-8893-11e0-a670-6cf049291510.html?pk_campaign=recentItem) (23 avril 2013).

Le gouvernement Laurier commença à s'intéresser à l'ouest de l'archipel arctique dès son arrivée au pouvoir qui coïncida avec le début de la ruée vers l'or. Cette année-là, des dizaines de milliers de prospecteurs, dont plusieurs de nationalité américaine, se rendirent dans les territoires éloignés du Yukon dans l'espoir d'y faire fortune.

Le Canada avait entrepris d'administrer le Yukon quelques années plus tôt. En 1894, deux policiers explorèrent pour la première fois ce territoire; l'année suivante, 18 policiers furent déployés dans cette région. En 1896, 40 policiers supplémentaires furent envoyés en renfort⁷⁵. En 1898, 203 hommes de la force régulière du Canada furent affectés au sein d'une unité spéciale, la *Yukon Field Force*⁷⁶, afin d'administrer ce district et régler les activités des prospecteurs américains. Plusieurs d'entre eux furent dépêchés le long de la frontière entre l'Alaska et le Yukon afin d'y contrôler l'entrée des Américains au Canada.

Le travail des policiers et des miliciens au Yukon a contribué à défendre et à affirmer la souveraineté du Canada sur ce territoire éloigné. Comme le mentionne l'historien William Morrison : « *their establishment of law and order during the gold rush had caught the attention of the world and had made it clear that the Canadian government was determined to assert its sovereignty over the area*⁷⁷ ». Le gouvernement Laurier tira plusieurs leçons de la ruée vers l'or notamment, que la Police montée du Nord-Ouest était le meilleur outil du dominion pour affirmer sa souveraineté.

⁷⁵ William Morrison, *Showing the Flag: The Mounted Police and Canadian Sovereignty in the North, 1894-1925*. Vancouver : UBC Press, 1985, p. 10 à 27.

⁷⁶ Voir J. L. Granatstein, *Canada's army : waging war and keeping the peace*. Toronto : University of Toronto Press, 2002, p. 35 et 36, William Morrison, *Showing the Flag: The Mounted Police and Canadian Sovereignty in the North, 1894-1925*, p. 28 à 49, et Morris Zaslow, *The Opening of the Canadian North, 1870-1914*, p. 109.

⁷⁷ William Morrison, *Showing the Flag: The Mounted Police and Canadian Sovereignty in the North, 1894-1925*, p. 50.

Prélude aux deux expéditions canadiennes de 1903 : les tensions entourant la frontière de l'Alaska

La ruée vers l'or et l'arrivée massive de prospecteurs américains au Yukon ravivèrent quelques tensions entre le Canada et les États-Unis. Les deux voisins ne s'entendaient pas sur le tracé de la frontière de l'Alaska. Les États-Unis soutenaient qu'ils avaient accès au littoral nord de la Colombie-Britannique alors que le Canada affirmait que ce territoire lui appartenait (voir la carte 6). Le tracé des frontières de l'Alaska fut contesté par les États-Unis dès le moment où ils acquirent ce territoire en 1867⁷⁸.

Carte 6 : La frontière de l'Alaska : revendications du Canada et des États-Unis



Source : FARR, D.M.L. Affaires des frontières de l'Alaska, *L'Encyclopédie canadienne*, 2012 [<http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/affaires-des-frontieres-de-lalaska>] (7 avril 2012).

Afin de résoudre ce conflit, la Grande-Bretagne proposa de former une commission internationale composée de représentants américains, canadiens et britanniques⁷⁹. Entre

⁷⁸ Charles Perry Stacey, *Canada and the Age of Conflict, 1867-1921*, p. 86.

⁷⁹ Pour en apprendre davantage sur la dispute entourant la frontière de l'Alaska, voir John A. Munro, *The Alaska Boundary Dispute*. Toronto : The Copp Clark Publishing

1898 et 1901, cette commission étudia les revendications du Canada et des États-Unis, mais ses membres ne parvinrent pas à s'entendre sur le tracé de la frontière. En 1902, la Grande-Bretagne et les États-Unis convinrent de confier cette question à un tribunal international. Six juges composèrent ce tribunal : trois américains, deux canadiens et un britannique.

Pour appuyer le travail des deux juges canadiens, Wilfrid Laurier envoya à Londres son ministre de l'Intérieur, Clifford Sifton. Ce Manitobain était un fervent nationaliste qui préconisait l'autonomie politique du Canada pour défendre ses intérêts⁸⁰. En tant que ministre de l'Intérieur, Sifton était responsable de la Police montée du Nord-Ouest et il était celui qui avait orchestré le déploiement des policiers au Yukon durant la ruée vers l'or.

Le gouvernement Laurier était sceptique quant à l'impartialité des juges américains et commença très tôt dans le processus juridique à douter de ses chances de voir ses arguments retenus par le tribunal international⁸¹. Clifford Sifton doutait de l'appui de la Grande-Bretagne envers son dominion. Dans une lettre adressée au journaliste John W. Dafoe, Sifton expliqua que :

The British Government deliberately decided about a year ago to sacrifice our interests at any cost for the sake of pleasing the United States. All their proceedings since that time were for the sake of inveigling us into a position from which we could not retire. I am bound to say that we have been a pretty easy prey but the result probably would have been the same in any event, as it simply gets down to a very narrow question. The United States would not recede, and England would not take any chance of a quarrel. It is, however,

Company, 1970, 169 pages, et Charles Perry Stacey, *Canada and the Age of Conflict, 1867-1921*, p. 85 à 103.

⁸⁰ Voir D.J. Hall, *Clifford Sifton: The Young Napoleon, 1861-1900*. Vancouver : University of British Columbia Press, 1981, 360 pages, et *Clifford Sifton: A Lonely Eminence, 1901-1929*. Vancouver : University of British Columbia Press, 1985, 437 pages.

⁸¹ Charles Perry Stacey, *Canada and the Age of Conflict, 1867-1921*, p. 95.

*the most cold blooded case of absolutely giving away our interests without even giving us the excuse of saying we have had a fight for it which I know of, and I do not see any reason why the Canadian press should not make itself extremely plain upon the subject. My view in watching the diplomacy of Great Britain for six years is that it may just as well be decided in advance that practically whatever the United States demands from England will be conceded in the long run, and the Canadian people might as well make up their minds to that now*⁸².

Clifford Sifton prit conscience que certains des arguments avancés par les États-Unis pour légitimer leurs revendications pouvaient s'appliquer à d'autres régions du Canada, notamment à l'archipel arctique⁸³. En effet, les Américains soutenaient qu'ils étaient souverains sur le littoral nord de la Colombie-Britannique puisque certains de leurs ressortissants y avaient fondé des communautés (Dyea et Skygway) et que jamais le Canada n'y avait envoyé de représentants pour y affirmer la souveraineté du dominion et administrer ce territoire⁸⁴.

Clifford Sifton ordonna à son sous-ministre d'entreprendre une série d'initiatives pour affirmer et renforcer l'autorité du Canada sur les îles et les eaux intérieures de l'archipel arctique. En décembre 1902, il écrivit à son sous-ministre, James A. Smart, et lui demanda de mieux contrôler les activités des pêcheurs américains dans l'archipel arctique – plus particulièrement à la baie d'Hudson et à l'embouchure de la rivière Mackenzie⁸⁵. Sifton affirma :

*It seems quite clear that it is necessary for this Government to take immediate steps to establish such posts as may be necessary for the assertion of its authority over the territory in question*⁸⁶.

⁸² BAC, MG27-IID15, fonds Clifford Sifton, volume 250, p. 410 et 411.

Lettre de Sifton à John W. Dafoe, 4 février 1903. Disponible sur microfiche C-428.

⁸³ D.J. Hall, *Clifford Sifton: A Lonely Eminence, 1901-1929*, p. 125.

⁸⁴ Charles Perry Stacey, *Canada and the Age of Conflict, 1867-1921*, p. 87.

⁸⁵ BAC, MG27-IID15, fonds Clifford Sifton, volume 249, p. 690 à 692. Lettre de Sifton à Smart, 15 décembre 1902. Disponible sur microfiche C-428.

⁸⁶ Ibid., p. 690. Lettre de Sifton à Smart, 15 décembre 1902. Disponible sur microfiche C-428.

James A. Smart organisa une rencontre à laquelle participèrent plusieurs joueurs influents du gouvernement canadien : le commissaire aux douanes (John McDougall), le sous-ministre du ministère de la Marine et des Pêcheries (François Gourdeau), le directeur de la commission géologique (Robert Bell), le contrôleur de la Police montée du Nord-Ouest (Frederick White) et le commandant du service de la Marine (O.V.G Spain). Tous convinrent d'agir immédiatement et d'établir une présence permanente sur les territoires cédés par l'ordre du conseil de 1880. Ils s'entendirent aussi le fait d'appliquer et de renforcer les lois canadiennes en Arctique⁸⁷. Les participants à la rencontre décidèrent de nommer un commissaire pour représenter le Canada dans l'archipel. Ce commissaire, un officier de la Police montée du Nord-Ouest, reçut pour mission d'établir l'autorité du Canada sur l'archipel arctique. La mise en place de cette mesure fut considérée comme urgente puisque de l'aveu même du sous-ministre de l'Intérieur :

it was stated a number of the islands in the Arctic Ocean had really been discovered by Americans who had been trading in all the islands of the Arctic Ocean and Hudson's Bay for many years and who might at any time undertake to claim possession for the United States⁸⁸.

Les participants à la rencontre s'entendirent également sur l'envoi de deux expéditions dans l'archipel arctique : l'une à l'Est (à la baie d'Hudson) et l'autre à l'Ouest (à l'embouchure de la rivière Mackenzie). Le ministère de la Marine et des Pêcheries fut désigné responsable des préparatifs entourant ces expéditions. Des représentants du département des douanes, de la Police montée du Nord-Ouest et de la commission géologique furent également affectés à ces expéditions. Ces hommes

⁸⁷ BAC, RG12, fonds du ministère des Transports, volume 48, dossier 1653-34, pt. 1, p. 19 et 20. Mémoire de James A. Smart à W.S. Fielding, 24 avril 1903.

⁸⁸ Ibid.

devaient recueillir des informations sur le type d'infractions commises envers les lois canadiennes, la régulation des pêches et la nécessité d'établir des postes de police à différents endroits de l'archipel arctique⁸⁹.

Au printemps 1903, Clifford Sifton avisa son sous-ministre que l'organisation de ces expéditions pourrait être mal perçue de la part des Américains et compliquer les négociations au sujet de la frontière de l'Alaska⁹⁰. Le ministre de l'Intérieur s'inquiétait de la réaction des Américains si ces derniers venaient à apprendre que le Canada s'apprêtait à poster des policiers en Arctique. Jusqu'alors, le Canada n'avait jamais entrepris d'actions de la sorte dans cette région. L'expédition du D^r Wakeham et les actions posées en 1895 et 1897 n'avaient pas outré les Américains. Cependant, la présence de policiers dans l'archipel envoyait un tout autre message. Théoriquement, le Canada pouvait contraindre les ressortissants étrangers à se conformer aux lois canadiennes. Durant la ruée vers l'or, la Police montée du Nord-Ouest avait été utilisée par le gouvernement canadien pour défendre sa souveraineté et réglementer les activités des prospecteurs américains. En sachant que des policiers se trouvaient en Arctique – rappelons-le un *no man's land* aux yeux des États-Unis – le gouvernement américain pourrait considérer que le Canada contraignait injustement ses ressortissants. Conséquemment, les États-Unis pourraient revendiquer des droits souverains sur certaines îles pour défendre les intérêts de ses pêcheurs, entraînant ainsi une autre discorde territoriale.

⁸⁹ BAC, RG12, fonds du ministère des Transports, volume 48, dossier 1653-34, pt. 1, p. 16. Mémoire de James A. Smart à W.S. Fielding, 24 avril 1903.

⁹⁰ BAC, MG27-IID15, fonds Clifford Sifton, volume 251, p. 461 et 462. Lettre de Sifton à Smart, 21 mars 1903. Disponible sur microfiche C-429.

Devant cette possibilité, Sifton recommanda à Smart de prétendre que ces expéditions avaient été organisées « *simply as an appropriation to extend the fisheries protection services*⁹¹ ». Le ministre de l'Intérieur suggéra à son sous-ministre d'obtenir l'appui de l'opposition officielle afin que l'approbation des fonds associés à cette expédition ne se fasse sans bruit. Sifton écrivit : « *it is necessary in the public interest that no public announcement should be made of the real intention [...] You will have to warn Colonel Gourdeau of the Marine and Fisheries Department to avoid newspapers reporters*⁹² ».

Afin de détourner l'attention du public sur le fait que des policiers s'apprêtaient à occuper de façon permanente l'archipel arctique, le gouvernement canadien annonça que ces expéditions avaient été organisées pour des fins scientifiques. La presse eut cependant vent des véritables intentions du gouvernement Laurier comme le témoigne cet extrait d'un article publié dans un journal américain et repris dans le *Globe*.

*Definite action is now about to be taken by the Canadian Government to declare absolute sovereignty over the third largest sea in the world [...] It is believed that the Canadian Government proposes to assert sovereignty over the great body of water which it contends is a closed sea; and upon the marine wealth of which no foreign fisherman has the right to encroach. This claim will no doubt be resisted by the United States, and another bone of contention will be projected in the area of international politics [...] The principal result of the expedition will be to drive out the American fishermen*⁹³.

La divulgation de ces informations ne sembla toutefois pas créer de remous entre le Canada et les États-Unis. Aucune archive portant sur ces expéditions ne fait état d'une

⁹¹ BAC, MG27-IID15, fonds Clifford Sifton, volume 251, p. 461. Lettre de Sifton à Smart, 21 mars 1903. Disponible sur microfiche C-429.

⁹² Ibid., p. 462. Lettre de Sifton à Smart, 21 mars 1903. Disponible sur microfiche C-429.

⁹³ Claims Hudson Bay. « Expedition Sent To Take Formal Possession. Canada Contends This Great Body Water is a Closed Sea-Story Sent to Chicago Paper », *The Globe*, 17 août 1903, p. 10.

quelconque réaction de la part du gouvernement américain après la divulgation de ces informations. Le gouvernement de Wilfrid Laurier sembla donc avoir « le champ libre » pour établir de façon permanente une présence canadienne en Arctique.

L'expédition dans l'est de l'archipel arctique

L'organisation de l'expédition dans l'est de l'archipel arctique (à la baie d'Hudson) subit quelques retards notamment en raison des négociations en vue de l'achat du bateau le *Neptune* qui s'éternisèrent. Le départ pour l'Arctique, initialement prévu pour le printemps 1903, fut reporté au mois d'août 1903. Cette nouvelle date obligea le gouvernement canadien à revoir l'agenda de l'expédition. Au cours de l'hiver 1903-1904, l'équipage devait hiverner près des campements de pêches américains de Roe's Welcome, situés à l'extrémité nord-ouest de la baie d'Hudson et de la pointe nord de l'île de Southampton. Au printemps 1904, les représentants de la commission géologique devaient entreprendre leur mission scientifique alors que le reste de l'équipage devait s'affairer à construire des bâtiments pour abriter, de façon permanente, des représentants du gouvernement canadien. Enfin, si tout se déroulait comme prévu, le *Neptune* devait être de retour au port d'Halifax au mois d'août 1904⁹⁴.

Les attentes du gouvernement canadien envers l'expédition du *Neptune* étaient claires.

The primary purpose of the Expedition is to assert, in a practical way, the Sovereignty of the Dominion over the Arctic Islands. Sovereignty will be asserted by the appointment of permanent officials to the Territory, who will visit these regions and assert the authority of the Government at the few permanent settlements there, where trade and fisheries are now being carried on. Formal possession will be taken of the Islands visited and a permanent

⁹⁴ BAC, RG12, fonds du ministère des Transports, volume 48, dossier 1653-34 pt. 1, p. 58 et 59. Mémoire d'A.P. Low à F. Gourdeau, 16 juillet 1903.

*settlement for the officials will be established in some convenient locality within the Territory*⁹⁵.

Afin de renforcer le prétexte que l'expédition à la baie d'Hudson était un voyage scientifique, le ministère de la Marine et des Pêcheries décida, au cours du printemps 1903, de confier le commandement de l'expédition au géologue Albert Peter Low. Cet ancien chef de l'équipe scientifique de l'expédition du D^r Wakeham en 1897 était un expert des régions arctiques et subarctiques puisqu'il avait participé à de nombreuses missions scientifiques à la baie d'Hudson et au Labrador⁹⁶.

Pour mener à bien la mission d'affirmer la souveraineté du Canada, le gouvernement Laurier désigna le major John Douglas Moodie, de la Police montée du Nord-Ouest, commissaire du gouvernement. Moodie était un policier d'expérience qui connaissait bien les défis auxquels devait faire face le Canada en ce qui a trait à l'affirmation de sa souveraineté. En effet, ce policier s'était vu confier par le passé la responsabilité d'ouvrir une route « *all-Canadian* » reliant le Yukon à Vancouver⁹⁷. En tant que commissaire du gouvernement, Moodie devait :

communicate as widely as possible the fact that you are there as the representative of the Canadian Government to administer and enforce Canadian laws, and that a patrol vessel will visit the district annually, or more frequently.

It may happen that no suitable locations for a post will be found, in which case you will return with the vessel, but you will understand that it is the desire of the Government that, if at all possible, some spot shall be chosen where a small force representing the authority of the Canadian Government can be stationed and exercise jurisdiction over the surrounding waters and territories.

⁹⁵ BAC, RG12, fonds du ministère des Transports, volume 48, dossier 1653-34 pt. 1, p. 152 *Memorandum on the Scope and Purposes of the Present Expedition to the Northward of Hudson Bay*, 24 juillet 1903.

⁹⁶ Fabien Caron, « Albert Peter Low et l'exploration du Québec-Labrador », *Cahiers de géographie du Québec*, volume 9, numéro 18 (1965), p. 169 à 182.

⁹⁷ Le Canada craignait que l'absence de route entre le territoire du Yukon et les grands centres de l'Ouest du Canada ne favorise une intrusion américaine sur ce territoire. William Morrison, *Showing the Flag*, p. 39.

*It is not the wish of the Government that any harsh or hurried enforcement of the laws of Canada shall be made. Your first duty will be to impress upon captains of whaling and trading vessels, and the natives, the fact that after reasonable notice and warning the laws will be enforced as in other parts of Canada*⁹⁸.

Une fois de plus, la crainte du gouvernement canadien de provoquer la colère des États-Unis était perceptible dans les instructions données à Moodie. En insistant sur les mots « *any harsh or hurried enforcement of the laws of Canada* », le gouvernement Laurier désirait éviter toutes confrontations avec les ressortissants américains présents dans l'archipel, en particulier parce que la décision entourant les frontières de l'Alaska n'était pas encore connue.

Le 23 août 1903, le *Neptune* quitta le port d'Halifax et entreprit son périple d'un an dans l'archipel arctique (voir la carte 7 pour un aperçu de la région visitée par le *Neptune*). Le voyage se déroula sans anicroche. En chemin, l'équipage du *Neptune* fit quelques arrêts, dont un, à Port Burwell (près de la pointe nord du Labrador) où Low envisagea d'y faire construire un poste de douane « destiné à régulariser le commerce maritime entrant ou sortant par le détroit d'Hudson⁹⁹ ». L'équipage fit un autre arrêt à l'île Blacklead où Moodie expliqua pour la première fois aux habitants de l'endroit les intentions du gouvernement canadien et la mission pour laquelle il avait été investi¹⁰⁰.

⁹⁸ BAC, RG12, fonds du ministère des Transports, volume 48, dossier 1653-34 pt. 3, p. 439 à 441. *Instructions for Supt. J.D. Moodie*. Lettre rédigée par le contrôleur de la Police montée du Nord-Ouest, 5 août 1903.

⁹⁹ A.P. Low, *Rapport de l'expédition du Gouvernement du Canada à la baie d'Hudson et aux îles arctiques, 1903-1904*. Ottawa : Imprimerie nationale, 1912, p. 7.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 8.

Carte 7 : Secteur de l'archipel arctique visité par le Neptune, 1903-1904



Source : Ressources naturelles Canada, Atlas du Canada, *Carte du Canada 2009* [en ligne], 2009.

[http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/archives/reference/canada/mcr_0105_2009] (27 novembre 2012).

Un mois plus tard, le *Neptune* atteignit le port du Cap Fullerton. C'est à cet endroit que l'équipage choisit d'hiverner et où Moodie décida de bâtir le premier poste de la Police montée du Nord-Ouest en Arctique. Les policiers entamèrent alors cette tâche alors que le reste de l'équipage partit explorer les environs avant que les glaces ne rendent la navigation impossible. Le port de Cap Fullerton était déjà habité par plusieurs familles d'Inuits ainsi que par l'équipage d'un navire américain, *l'Era*, qui y avait aussi trouvé refuge pour l'hiver. C'est d'ailleurs la présence de cet équipage qui motiva Moodie à choisir cet endroit pour y construire le poste. Ce dernier croyait qu'en étant en contact avec les pêcheurs américains, les policiers auraient moins de difficulté à régler les activités de pêches et à faire connaître les intentions du gouvernement canadien.

Au cours de l'automne et de l'hiver 1903-1904, les relations entre les pêcheurs américains, les policiers et l'équipage du *Neptune* furent cordiales. Selon les écrits de Low, les pêcheurs socialisèrent rapidement et aidèrent les policiers et les membres de

l'équipage, notamment pour la construction du poste, pour les activités de chasse et pêche ainsi que pour retrouver des personnes disparues¹⁰¹.

Au cours de cette même période, les membres du gouvernement canadien réfléchissaient à la suite des choses entourant la mission du *Neptune* et l'affirmation de la souveraineté du Canada sur l'archipel arctique. Le gouvernement Laurier était plus que jamais décidé à poursuivre les expéditions annuelles en Arctique puisque la décision du tribunal international entourant la frontière de l'Alaska venait de les convaincre de la nécessité de maintenir une présence permanente sur ce territoire. En effet, le 21 octobre 1903, le tribunal acquiesça à la majorité des revendications américaines. Les États-Unis virent leur autorité s'étendre le long de la côte nord-ouest de la Colombie-Britannique, coupant ainsi le Yukon d'un accès à l'océan Pacifique. Le gouvernement Laurier fut outré par le comportement du juge britannique qui soutint les arguments des États-Unis au lieu de ceux du Canada, le dominion britannique. En réaction à ce jugement, Laurier déclara :

Le mal selon moi, consiste en ceci, que nos pouvoirs actuels ne suffissent pas pour la préservation de nos droits, et qu'il en sera ainsi tant que le Canada demeurera une dépendance de la Couronne anglaise. Il est important que nous demandions au parlement de la mère patrie des pouvoirs étendus, de façon que, si nous n'avons jamais à traiter d'affaires comme celle-là, nous pourrons le faire à notre guise et au mieux de nos intérêts¹⁰².

Le jugement entourant les frontières de l'Alaska alimenta la volonté autonomiste et nationaliste de plusieurs membres du gouvernement canadien, dont le premier ministre. Selon lui, les intérêts du dominion dans cette affaire auraient été mieux défendus si le Canada avait lui-même négocié avec les États-Unis, sans l'intermédiaire de la Grande-

¹⁰¹ A.P. Low, *Rapport de l'expédition du Gouvernement du Canada à la baie d'Hudson et aux îles arctiques, 1903-1904*, p. 25 à 34

¹⁰² BAC, Débats de la Chambre des communes du Canada, 9^e parlement, 3^e session, volume 6, 23 octobre 1903, p. 15119.

Bretagne¹⁰³. Le premier ministre était cependant conscient qu'il ne pouvait changer le fonctionnement du système impérial britannique et obtenir du jour au lendemain plus d'autonomie politique pour le Canada. Laurier devait composer avec cette réalité et trouver des moyens, dans les limites des pouvoirs qui lui étaient conférés, de défendre les intérêts de sa nation.

C'est dans ce contexte que le gouvernement canadien décida de poursuivre les expéditions dans l'archipel arctique et d'y construire d'autres postes de la Police montée du Nord-Ouest. Pour le premier ministre, l'autorité du Canada devait être renforcée par une présence canadienne aux quatre coins de ce territoire. Une fois cela fait, s'il advenait une discorde territoriale, le Canada pourrait alors demander l'aide de la Grande-Bretagne. Selon Wilfrid Laurier :

It is far preferable to continue the work already commenced in that direction. This year we have sent from Newfoundland an expedition to establish a post of the Mounted Police on the Interior shore of the Hudson Bay, and quietly assume jurisdiction in all direction. We have likewise sent over land by Mackenzie River an expedition down to the mouth of the river where we are establishing a post of the Mounted Police. Next year, I propose that we should send a cruiser to patrol the waters and plant our flag at every point. When we have covered the whole ground and have men stationed everywhere, then I think we can have such a proclamation¹⁰⁴.

C'est ainsi que, suivant la ligne de pensée du chef du gouvernement, le ministère de la Marine et des Pêcheries entama, au cours de l'hiver 1903-1904, les préparatifs en vue de l'expédition qui prendrait la relève du *Neptune*. Le capitaine Joseph Elzéar Bernier se vit confier la mission d'acheter un bateau pour patrouiller dans les eaux de l'Arctique dès l'automne 1904 (voir le chapitre 3). Du côté du ministère de l'Intérieur, on ordonna

¹⁰³ Charles Perry Stacey, *Canada and the Age of Conflict, 1867-1921*, p. 97 à 106.

¹⁰⁴ BAC, MG26-G, fonds Wilfrid Laurier, volume 288, p. 78417 et 78418. Lettre de Laurier au Sénateur W.C. Edward, 29 octobre 1903. Disponible sur microfiche C-805.

la poursuite des missions des policiers qui étaient responsables des expéditions à l'est et l'ouest de l'archipel arctique.

À l'été 1904, les conditions de navigation à la baie d'Hudson permirent au *Neptune* de lever l'ancre et d'entreprendre l'exploration des territoires avoisinants. Trois policiers furent affectés au poste de Cap Fullerton (où le *Neptune* avait hiverné). Ils reçurent comme instructions de veiller au respect des lois canadiennes dans ce secteur jusqu'à ce que d'autres policiers viennent prendre la relève.

Le 18 juillet 1904, l'équipage du *Neptune* se dirigea vers Port Bruwell où, selon les plans initiaux, un bateau de ravitaillement provenant d'Halifax les attendait. « Par une curieuse coïncidence », affirma A.P Low, « l'*Erik* qui apportait nos provisions de charbon et de vivres frais n'arriva au port qu'une heure avant le *Neptune*¹⁰⁵ ». Le transfert du ravitaillement se termina le 2 août 1904 et les deux bateaux quittèrent Port Bruwell le jour même. Le major Moodie s'embarqua à bord de l'*Erik* afin de retourner à St-John's, Terre-Neuve, pour y obtenir des instructions quant à la suite de sa mission.

Le *Neptune*, quant à lui, se dirigea vers le cap Herschel, situé à l'extrémité sud de l'île Ellesmere. Certaines îles de ce secteur n'avaient pas fait l'objet d'une prise de possession formelle. Le 11 août 1904, Low déclara que le Canada était souverain de toutes les îles de ce secteur (voir la photographie 2).

In the name of King Edward VII, and on behalf of the Government of the Dominion of Canada, I have, this day, taken possession of the Island of Ellesmereland and all the smaller islands adjoining it. And in token of such formal possession have caused the flag of the Dominion of Canada to be hoisted upon the land of Ellesmereland: and have deposited a copy of this

¹⁰⁵ A.P. Low, *Rapport de l'expédition du Gouvernement du Canada à la baie d'Hudson et aux îles arctiques, 1903-1904*, p. 40.

document, sealed in a metal box, in a cairn erected on the conspicuous headland of Cape Isabelle¹⁰⁶.

Photographie 2 : Lever du drapeau, Cap Herschel, île d'Ellesmere



Source : Albert Peter Low, Commission géologique du Canada, BAC, PA-038265, *Levée du drapeau, Cap Herschel, île d'Ellesmere*, T.N.-O., le 11 août 1904, no. Mikan 3630063.

Quelques jours après avoir fait cette prise de possession, l'équipage du *Neptune* retourna au port de Cap Fullerton où les attendaient les agents de la Police montée du Nord-Ouest. Le *Neptune* leur apporta des vivres et du charbon pour la prochaine année. Durant l'absence du *Neptune*, les policiers avaient socialisé avec les Inuits et avaient rempli leurs tâches administratives (p. ex. : entretien du poste et rapports mensuels sur les activités des pêcheurs)¹⁰⁷. Le 25 septembre 1904, le *Neptune* leva l'ancre et retourna à Halifax. La mission de Low dans l'archipel arctique se termina ainsi. Cette expédition a tracé la voie pour les prochaines expéditions canadiennes dans cette région. Outre la déclaration de souveraineté du Canada sur les îles au sud de l'île Ellesmere, l'équipage

¹⁰⁶ BAC, MG 30-B-33, fonds A.P. Low, volume 1. *Proclamation Ellesmere Island*, 11 août 1904.

¹⁰⁷ A.P. Low, *Rapport de l'expédition du Gouvernement du Canada à la baie d'Hudson et aux îles arctiques, 1903-1904*, p. 67 et 68.

du *Neptune* est parvenu à affirmer l'autorité du Canada dans l'est de l'archipel arctique et à communiquer aux pêcheurs américains qu'ils devaient à l'avenir se soumettre aux lois canadiennes.

L'expédition à l'ouest de l'archipel arctique

La responsabilité d'organiser l'expédition dans l'ouest de l'Arctique ne fut pas, contrairement à l'expédition dans l'Est (l'expédition du géologue A.P. Low), confiée au ministère de la Marine et des Pêcheries. En effet, cette expédition releva entièrement de la responsabilité de la Police montée du Nord-Ouest. Cette décision fut prise au printemps 1903 par le ministre de l'Intérieur alors que les préparatifs pour l'expédition dans l'Est allaient bon train¹⁰⁸. Clifford Sifton demanda au contrôleur de la Police montée du Nord-Ouest, Frederick White, d'organiser une expédition terrestre puisque le gouvernement canadien ne parvenait pas à trouver sur la côte ouest du dominion un bateau pour mener une expédition maritime dans ce secteur de l'Arctique¹⁰⁹.

Tout comme l'est de l'archipel arctique, l'Ouest était aussi visité régulièrement par des pêcheurs américains. Selon un rapport de la Police montée du Nord-Ouest datant de 1896, environ 1 200 hommes hivernaient périodiquement dans cette région – plus précisément à l'île Herschel située à quelques kilomètres des côtes du Yukon¹¹⁰. Le récent épisode de la ruée vers l'or avait amené le déploiement de centaines de

¹⁰⁸ BAC, RG12, fonds du ministère des Transports, volume 48, dossier 1653-34, pt. 1, p. 16. Mémoire de James A. Smart à W.S. Fielding, 24 avril 1903.

¹⁰⁹ Ibid.

¹¹⁰ En 1896, au début de la ruée vers l'or, le gouvernement de Wilfrid Laurier envoya des agents de la Police montée du Nord-Ouest explorer le nord du Yukon et l'embouchure de la rivière Mackenzie. Par la suite, aucune autre patrouille ne retourna dans ce secteur avant 1903.

BAC, Documents de la Session, 1897, numéro 15, partie IV, annexe DD, Rapport sur le détachement du Yukon, p. 250.

policiers au Yukon et le haut commandement de la Police montée du Nord-Ouest connaissait l'importance d'envoyer des policiers dans les régions isolées situées à l'extrémité nord de ce district. Déjà en 1901, le contrôleur White discutait avec le ministre de l'Intérieur du besoin de construire un poste de police à l'embouchure de la rivière Mackenzie. Toutefois, les responsabilités de la Police montée du Nord-Ouest dans les régions plus accessibles et peuplées du Yukon, ainsi qu'en Afrique du Sud durant la Guerre des Boers (1899-1902), retardèrent l'envoi de policiers dans l'ouest de l'archipel arctique¹¹¹.

Pour mener l'expédition dans l'Ouest, le contrôleur Fred White choisit le surintendant Charles Constantine, qui était alors responsable de la division G (Territoires du Nord-Ouest) de la Police montée du Nord-Ouest. Constantine était un policier célèbre puisqu'il était l'un des premiers policiers à avoir été envoyés au Yukon pour défendre la souveraineté du Canada¹¹². Il fit d'ailleurs construire le tout premier poste de police dans ce district : Fort Constantine, près de Fortymile Creek. Avant de se joindre à la Police montée du Nord-Ouest, il fut milicien et il défendit les intérêts du gouvernement canadien durant les rébellions des Métis – sous la conduite de Louis Riel – à Rivière rouge (1870) et dans les Territoires du Nord-Ouest (1885).

Constantine reçut pour mission d'explorer l'embouchure de la rivière Mackenzie et d'y établir un poste de police. Le haut commandement de la Police montée du Nord-Ouest lui demanda aussi de dresser un portrait des pêcheurs présents dans l'ouest de l'archipel arctique et d'évaluer si leur présence constituait une menace potentielle envers

¹¹¹ William Morrison, *Showing the Flag*, p. 76.

¹¹² Michael Gates, *Gold at Fortymile Creek. Early days in the Yukon*. Vancouver : UBC Press, 1994, 201 pages. L'auteur s'intéresse à l'expédition de Constantine à Fortymile Creek en 1895, un an à peine avant le début de la ruée vers l'or.

la souveraineté canadienne. Comme le stipule un mémorandum de cette organisation, la crainte de voir des pêcheurs américains se déclarer souverains d'îles où le Canada n'avait encore jamais manifesté son autorité était la motivation première de cette expédition.

There is not believed to be any question as to the absolute titles of Canada to these territories and islands but it is feared that if American citizens are permitted to land and pursue the industries of whaling, fishing and trading with the Indians without complying with the revenue laws of Canada and without any assertion of sovereignty on the part of Canada, unfounded and troublesome claims may hereafter be set up¹¹³.

Constantine entreprit donc le voyage vers l'embouchure de la rivière Mackenzie le 30 mai 1903. Accompagné de quatre autres policiers, il voyagea à pied et en canoë. Quelques semaines plus tard, l'expédition arriva à Fort Macpherson, un campement appartenant à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Sur place, Constantine décida de profiter des installations déjà existantes pour y établir le nouveau poste de police. Le sergent Francis Joseph Fitzgerald¹¹⁴ fut alors nommé responsable des lieux et dût se rendre jusqu'à l'île Herschel afin d'entrer en contact avec les pêcheurs américains. Après avoir donné ses instructions au sergent Fitzgerald, Constantine retourna à Fort Saskatchewan pour reprendre le commandement de sa division.

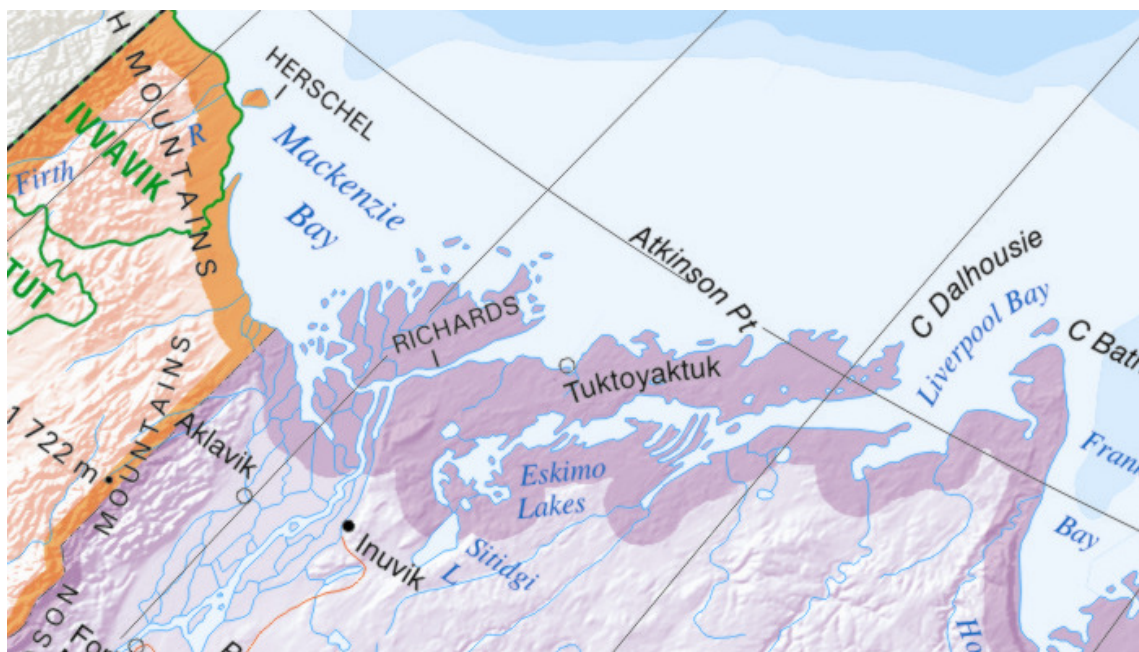
Le sergent Fitzgerald et le constable Sutherland, un autre membre de l'expédition, arrivèrent à l'île Herschel à la mi-août 1903. Sur place, les deux hommes découvrirent

¹¹³ BAC, RG18, fonds de la Gendarmerie royale du Canada, série A-1, correspondance officielle, volume 293. Mémorandum anonyme rédigée entre le 30 et le 31 juillet 1903.

¹¹⁴ Le sergent Fitzgerald fut responsable du poste de Fort Macpherson jusqu'à sa mort en 1911. Dans le cadre d'une patrouille postale annuelle, Fitzgerald et trois autres policiers entreprirent une expédition de Fort Macpherson jusqu'à Dawson. L'expédition n'arriva jamais à destination; les quatre hommes se perdirent et moururent de froid. Cette expédition est tristement connue sous le nom de « *Lost Patrol* ». Dick North, *The Lost Patrol: The Mounties' Yukon Tragedy*. Vancouver : Raincoast Books, 1995, 147 pages.

un campement bien organisé composé de six grands bâtiments. La compagnie américaine *Pacific Steam Whaling* y possédait trois bâtiments pour héberger les équipages et un entrepôt. Les deux autres bâtiments appartenaient à la mission du révérend anglican Whittaker¹¹⁵. Ce dernier a fondé une mission à l'île Herschel pour convertir les Amérindiens à la foi anglicane et les protéger des mauvaises mœurs des pêcheurs américains¹¹⁶. Fitzgerald nota dans son premier rapport que deux navires avaient hiverné durant l'hiver 1902-1903 à cet endroit et ajouta que sept navires américains étaient amarrés à l'île Herschel¹¹⁷.

Carte 8 : Secteur du delta de la rivière Mackenzie et de l'île Herschel



Source : Ressources naturelles Canada, Atlas du Canada, *Carte du Canada 2009* [en ligne], 2009.

[http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/archives/reference/canada/mcr_0105_2009] (27 novembre 2012).

¹¹⁵ BAC, RG18, fonds de la Gendarmerie royale du Canada, volume 235, dossier 296, pt. 1. Rapport du sergent Fitzgerald à l'île Herschel, 21 août 1903.

¹¹⁶ William Morrison, *Showing the Flag*, p. 74.

¹¹⁷ BAC, RG18, fonds de la Gendarmerie royale du Canada, volume 235, dossier 296, pt. 1. Rapport du sergent Fitzgerald à l'île Herschel, 21 août 1903.

Quelques semaines plus tard, Fitzgerald rédigea un deuxième rapport dans lequel il rapporta davantage d'informations sur les équipages des navires accostés à l'île Herschel. Il expliqua notamment que tous ces bateaux avaient pour port d'attache San Francisco et que seulement trois équipages avaient l'intention d'hiverner en Arctique. Fitzgerald ne fit aucune allusion à la menace que représentaient ces pêcheurs envers la souveraineté du Canada, mais il ajouta qu'à son avis, il était impossible de contrôler leurs activités sans une présence policière permanente sur l'île Herschel.

It is impossible to control Herschel Island from Peel River. The only way that I can see, if I may make the suggestion, is to have a detachment of Police, at the Island all the time, having a detachment anywhere up the Mackenzie, the only thing they can do, is to make a patrol to the Island, in the summer, by whale boat, if it is possible to get one, staying there not more than three weeks, otherwise they run the danger of being frozen in, and one or two during the winter with dogs, and only staying a short time each patrol¹¹⁸.

Fitzgerald retourna par la suite à Fort Macpherson d'où il achemina ses rapports à son supérieur, le surintendant Constantine. Ce dernier fit suivre les documents au commissaire de la Police montée du Nord-Ouest, A.B. Perry, ainsi qu'au contrôleur Fred White. Le ministre de l'Intérieur, Clifford Sifton¹¹⁹ et le premier ministre Wilfrid Laurier¹²⁰ furent informés du contenu des rapports de Fitzgerald et pour eux, il s'agissait là d'une autre preuve que le Canada devait poursuivre ses actions dans l'est et dans l'ouest de l'archipel arctique. Le commissaire Perry et le contrôleur White furent du même avis. Les quatre hommes reçurent les rapports de Fitzgerald deux semaines après le rejet des arguments du Canada par le tribunal international chargé de définir la frontière de l'Alaska. Dans une lettre à son collègue, le commissaire Perry écrivit :

¹¹⁸ BAC, MG30-E-55, fonds Charles Constantine, volume 3, *Miscellaneous documents*, 1870-1908. Rapport du sergent Fitzgerald, 6 septembre 1903.

¹¹⁹ Ibid. Lettre de White à Sifton, 18 novembre 1903.

¹²⁰ Ibid. Lettre de White à Laurier, 17 novembre 1903.

*Considering the importance of prior occupation, as urged by the American authorities in the Alaska Boundary case, we ought to take no chances in establishing ourselves in all unoccupied place which are likely to be of any value*¹²¹.

Perry encouragea fortement la construction d'un poste de police à l'île Herschel et le projet reçut l'approbation du gouvernement Laurier. Le gouvernement décida aussi que l'autorité de la Police montée du Nord-Ouest devait être étendue sur l'ensemble des territoires de l'extrême nord du dominion – incluant les îles et les eaux intérieures – et que ces territoires devaient être divisés en deux districts, l'un désigné comme l'Est et l'autre comme l'Ouest¹²². Le gouvernement décida également que :

That for the Eastern District a suitable vessel should be purchased or chartered, to be employed continuously on patrol service with Police detachments on shore.

That for the Western District a suitable boat be secured on the Pacific Coast, or one of the whaling boats in Mackenzie Bay be purchased or chartered.

*That a detachment of the Police be stationed at Herschel Island and at such other points as might be deemed necessary from the time to time – supplies to be sent from British Columbia, Edmonton, and stored on Herschel Island*¹²³.

C'est ainsi qu'au cours de l'été 1904, le sergent Fitzgerald repartit pour l'île Herschel afin d'y construire un poste de police. Il s'agissait là d'un geste plutôt symbolique, car le gouvernement canadien donna très peu d'outils aux policiers pour qu'ils veillent à l'application des lois et qu'ils perçoivent des douanes auprès des pêcheurs étrangers. En effet, le gouvernement décida de ne pas envoyer de navire à l'île Herschel pour que les policiers puissent patrouiller dans les eaux de la mer de Beaufort et intercepter des bateaux de pêche. Cette situation fait dire à l'historien William

¹²¹ BAC, RG18, fonds de la Gendarmerie royale du Canada, volume 235, dossier 296, pt. 2. Lettre du commissaire Perry au contrôleur White, 25 novembre 1903.

¹²² Ibid. Mémoire préparé par Frederick White rapportant les propos tenus lors d'une rencontre en janvier 1904, 6 juillet 1904.

¹²³ Ibid.

Morrison : « *the government had finally put a force on the ground in that remote northwestern corner of Canada to show that Ottawa was aware of its existence and was determined to exercise control over it*¹²⁴ ».

Jusqu'à sa défaite électorale en 1911, le désir du gouvernement Laurier de « *covered the whole ground and have men stationed everywhere*¹²⁵ » fut respecté dans l'ouest de l'archipel arctique. Aucun bateau n'y fut envoyé pour permettre aux policiers d'effectuer des patrouilles. Toutefois, en 1911, la Police montée du Nord-Ouest acquit tous les bâtiments de la compagnie américaine *Pacific Steam Whaling*¹²⁶. La pêche dans les eaux de la mer de Beaufort et dans la baie Mackenzie n'était plus aussi rentable et les navires de pêche américains désertèrent graduellement l'ouest de l'Arctique. La Police montée du Nord-Ouest devint ainsi le seul occupant de l'île Herschel. Les policiers qui y furent dépêchés continuèrent d'y affirmer la souveraineté du Canada jusqu'en 1964, année où le poste fut fermé.

¹²⁴ William Morrison, *Showing the Flag*, p. 86.

¹²⁵ BAC, MG26-G, fonds Wilfrid Laurier, volume 288, p. 78417 et 78418. Lettre de Laurier au Sénateur W.C. Edward, 29 octobre 1903. Disponible sur microfiche C-805.

¹²⁶ BAC, RG18, fonds de la Gendarmerie royale du Canada, volume 235, dossier 296, pt. 2. Rapport du sergent Fitzgerald, 1^{er} septembre 1904.

CHAPITRE III

LES EXPÉDITIONS DU CAPITAINE J.-E. BERNIER; LE RENFORCEMENT DE LA SOUVERAINETÉ DU CANADA EN ARCTIQUE

À l'automne 1903, au lendemain de la décision du tribunal international entourant les frontières de l'Alaska, le gouvernement de Wilfrid Laurier décida de poursuivre l'envoi d'expéditions maritimes dans l'archipel arctique et d'y maintenir une présence policière permanente. Les agents de la Police montée du Nord-Ouest reçurent l'ordre de réglementer les activités des pêcheurs américains et de renforcer la souveraineté du Canada. Étant donné que les activités des pêcheurs dans l'est de l'archipel s'étendaient sur un territoire beaucoup plus vaste que dans l'Ouest, le gouvernement Laurier étudiait la possibilité d'y construire de nouveaux postes. Dans l'ouest de l'archipel, les activités des pêcheurs étaient essentiellement concentrées à l'île Herschel et à l'embouchure de la rivière Mackenzie. À l'été 1904, ces deux endroits étaient pourvus de postes de police.

Ce chapitre traite des quatre expéditions commandées par le Canada dans l'est de l'Arctique entre 1904 et 1911. Durant ces années, le gouvernement canadien renforça son autorité dans l'Arctique en ajoutant de nouveaux postes de police, en percevant des redevances auprès des pêcheurs étrangers et en s'assurant de l'application et du respect des lois canadiennes. Le gouvernement confia aussi aux policiers et aux agents du ministère de la Marine et des Pêcheries la responsabilité de prendre possession d'îles situées au centre de l'archipel. En octobre 1909, le Canada se déclara souverain sur l'ensemble des îles situées entre les 60^e et 141^e méridiens ouest, et ce, jusqu'au pôle Nord. Cette déclaration visait à garantir la souveraineté canadienne sur l'ensemble de l'archipel arctique suite à la conquête du pôle Nord par l'Américain Robert Peary (6

avril 1909). En effet, au cours de la période dont il est question dans ce chapitre, des explorateurs tentèrent de découvrir de nouvelles îles et d'en prendre possession. Si cela s'était produit, le Canada aurait dû composer avec la présence d'une autre autorité politique dans l'archipel arctique.

L'expédition Moodie-Bernier, 1904-1905

Au printemps 1904, le gouvernement Laurier, qui avait décidé quelques mois plutôt de poursuivre l'envoi de patrouilles maritimes en Arctique, confia au capitaine Joseph Elzéar Bernier – un marin canadien-français de 52 ans possédant une grande expérience dans la navigation marchande – la tâche d'acquérir un navire spécialement conçu pour la navigation dans les eaux glacées. Le capitaine Bernier se rendit donc en Europe où il acheta un bateau allemand qui avait déjà séjourné en Antarctique. Le *Gauss* devint la propriété du gouvernement canadien et fut rebaptisé *l'Arctic*.

Le capitaine Bernier rêvait depuis de nombreuses années de mener une expédition en Arctique. Son intérêt pour la navigation dans cette région du monde s'était développé alors qu'il était un jeune homme. L'auteure Marjolaine Saint-Pierre explique que l'expédition de l'américain Charles Francis Hall (1871-1873) a été un événement marquant pour le capitaine Bernier et que sa fascination pour cette région s'est accrue au fil des ans¹²⁷. Le capitaine Bernier aspirait à conduire une expédition maritime jusqu'au pôle Nord et d'être ainsi le premier homme à atteindre ce lieu. Cette ambition, que partageaient à l'époque de nombreux autres explorateurs, commença à germer dans l'esprit du capitaine Bernier au début de la décennie 1890. Issu d'une famille de

¹²⁷ Marjolaine Saint-Pierre, *Joseph-Elzéar Bernier. Capitaine et coureur des mers, 1852-1934*. Québec : Septentrion, 2004, p. 148.

capitaines chevronnés, le capitaine Bernier passait tout son temps libre à planifier son expédition vers le pôle Nord. Il s'inspirait des récits de voyage des Norvégiens Fridtjof Nansen et Otto Sverdrup (1893-1896) pour peaufiner les détails de son expédition. À partir de 1898, le capitaine Bernier amorça la promotion de son projet auprès de la population, des milieux scientifiques et des gouvernements. Selon lui, si le pôle Nord devait être atteint par un homme, cela devait être fait par un Canadien¹²⁸. Dans un discours devant la Société géographique de Québec en 1898, Bernier affirma : « pourquoi les Canadiens n'iraient-ils pas sur les hauteurs faire le point géographique en 90 degrés nord et mettre notre drapeau sur cette partie du globe, qui est la borne nord du Canada, qui appartient à la Grande-Bretagne¹²⁹ ».

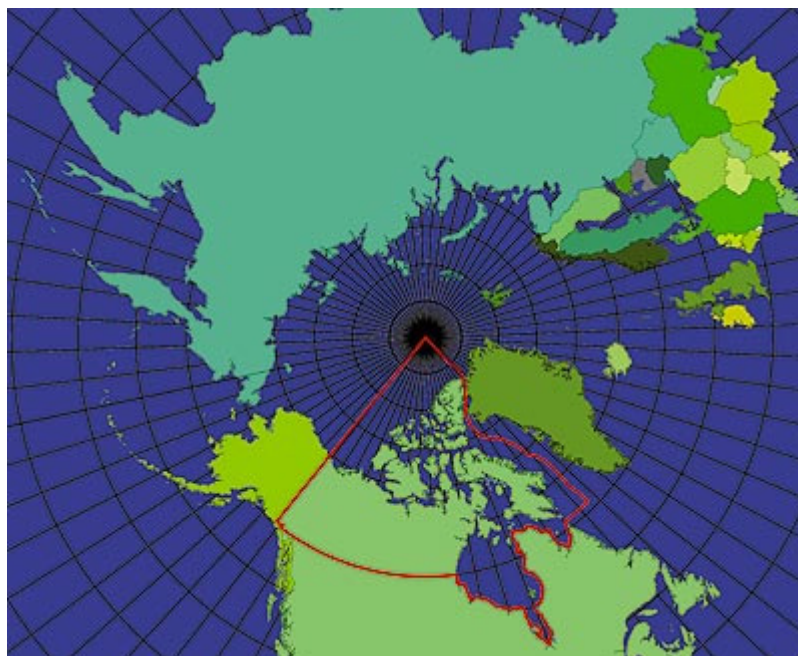
Au fil des ans, le capitaine Bernier récolta plusieurs appuis importants, dont celui de la Société de géographie de Québec, de *la Royal Colonial Institute* de Londres et de la Société royale du Canada. Dans le milieu politique, le projet du capitaine Bernier séduisit le sénateur conservateur Pascal Poirier. Ce dernier appuya Bernier tout au long de sa carrière politique. Membre de la Société royale du Canada, Poirier déclara, en 1907, que la souveraineté du Canada sur l'archipel arctique formait naturellement une zone triangulaire partant du pôle Nord et qui s'étendait entre les 60° et 141° méridiens ouest¹³⁰. Cet énoncé est connu dans l'histoire sous le nom de la « théorie des secteurs » (voir la carte 9).

¹²⁸ Yolande Dorion-Robitaille, *Le capitaine J.E. Bernier et la souveraineté du Canada dans l'Arctique*. Ottawa : ministère des Affaires indiennes et du Nord, 1978, p. 24.

¹²⁹ Marjolaine Saint-Pierre, *Joseph-Elzéar Bernier. Capitaine et coureur des mers, 1852-1934*. Québec : Septentrion, 2004, p. 148.

¹³⁰ R. St. J. Macdonald, *The Arctic Frontier*. Toronto : University of Toronto Press, 1966, p. 214 à 226.

Carte 9 : Zone de l'Arctique désignée par la théorie des secteurs du sénateur Pascal Poirier en 1907.



Source : Défense nationale. *Revue militaire canadienne* [en ligne], 2008 [http://www.journal.forces.gc.ca/vo6/no4/north-nord-01-fra.asp] (20 avril 2013).

Le capitaine Bernier obtint aussi l'appui du ministre fédéral des Travaux publics, Israël Tarte. Ce membre influant du gouvernement Laurier se fit pour un certain temps le porte-parole de Bernier auprès de ses collègues. Grâce à ces appuis politiques, le capitaine Bernier accéda aux plus hautes sphères du pouvoir fédéral. À deux occasions, soit en 1900 et 1901, il fut invité à prendre la parole devant des comités parlementaires¹³¹. Son projet d'expédition vers le pôle Nord intéressa certains élus (autant libéraux que conservateurs) qui considéraient que ce territoire devait faire partie du dominion. Le 30 septembre 1903, les élus débattirent du projet de Bernier à la Chambre des communes. Les députés John Charlton (libéral), Adam Carr Bell (conservateur), Seymour Eugene Gourley (conservateur) et David Henderson

¹³¹ Yolande Dorion-Robitaille, *Le capitaine J.E. Bernier et la souveraineté du Canada dans l'Arctique*, p. 29.

(conservateur) se déclarèrent en faveur du projet. Le député Henderson affirma même que : « je crois qu'il incombe plus au Canada qu'à aucune autre nation de faire cette découverte¹³² ».

Wilfrid Laurier se montra aussi intéressé par le projet de Bernier, mais il refusa de consentir au capitaine la somme qu'il demandait pour financer son expédition. Bernier souhaitait obtenir 100 000 dollars pour organiser son expédition; une somme que Laurier estimait trop élevée et pour laquelle il déclara durant un débat à la Chambre des communes : « je ne m'attendais pas à ce qu'on nous demande 100,000 \$¹³³ ». Le refus du premier ministre ne découragea pas pour autant le capitaine Bernier. Ce dernier projeta d'amasser lui-même la somme nécessaire pour son l'expédition. Entre 1901 et 1903, il multiplia les discours et recueillit de nouveaux appuis dont le celui du gouverneur général du Canada, Lord Minto¹³⁴. Malgré cela, Laurier hésita encore à envoyer une expédition canadienne au pôle Nord et préféra poursuivre ses actions dans l'archipel arctique. En 1903, le ministre de la Marine et des Pêcheries, Raymond Préfontaine, répondit aux critiques de plusieurs députés de l'opposition qui accusèrent le gouvernement Laurier de ne pas encourager les initiatives qui contribuaient à affirmer la souveraineté du Canada sur les eaux et les îles allant jusqu'au pôle Nord¹³⁵. Préfontaine avoua que le cabinet libéral n'avait pas encore étudié le projet de Bernier, bien que

¹³² BAC, Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada, 9^e parlement, 3^e session, volume 4, discours de David Henderson, 30 septembre 1903, p. 13 070.

¹³³ BAC, Compte-rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada, 9^e parlement, 2^e session, volume 2, discours de Wilfrid Laurier, 1 mai 1902, p. 3995.

¹³⁴ Marjolaine Saint-Pierre, *Joseph-Elzéar Bernier: Capitaine et coureur des mers*. Québec : Septentrion, 2004, p. 154.

¹³⁵ BAC, Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada, 9^e parlement, 3^e session, volume 4, discours de Raymond Préfontaine, 30 septembre 1903, p. 13 064 à 13 080.

l'affirmation de la souveraineté du Canada sur l'archipel arctique fut une préoccupation pour son gouvernement¹³⁶. Il rappela que deux expéditions avaient récemment été envoyées en Arctique afin « [d'] organiser le territoire, protéger les intérêts que nous y avons et le [territoire de l'Arctique] conserver au Canada¹³⁷ ».

À l'été 1904, le gouvernement canadien envoya l'*Arctic* prendre la relève du *Neptune* à la baie d'Hudson. Rappelons qu'à la suite du jugement entourant la définition des frontières de l'état de l'Alaska (octobre 1903), Wilfrid Laurier avait décidé d'intensifier les actions de son gouvernement en Arctique soit en y maintenant une présence policière permanente et en y envoyant annuellement des patrouilles maritimes (sous la responsabilité du ministère de la Marine et des Pêcheries). Dans un discours à la Chambre des communes, il expliqua :

Ce navire [*l'Arctic*] portera un officier et dix hommes de la gendarmerie à cheval, en outre de l'équipage. Il relèvera le "Neptune". Il croisera dans ces parages, recherchera des emplacements convenables pour y établir des postes, fonder ces derniers et revendiquera la suprématie du Canada. Le gouvernement a pris cette décision parce qu'il est manifeste qu'à notre époque, il ne faut pas négliger plus longtemps d'affirmer les droits du Canada dans les eaux septentrionales du continent. Il y a présentement des baleiniers et autres pêcheurs dans ces parages, et, si nous ne prenons pas des mesures énergétiques pour faire reconnaître les droits incontestables du Canada à la propriété des terres septentrionales, nous pourrions avoir à faire face plus tard à de graves complications¹³⁸.

¹³⁶ BAC, Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada, 9^e parlement, 3^e session, volume 4, discours de Raymond Préfontaine, 30 septembre 1903, p. 13 080.

¹³⁷ Ibid.

¹³⁸ BAC, Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada, 9^e parlement, 4^e session, volume 4, discours de Wilfrid Laurier, 29 juillet 1904, p. 8077 et 8088.

Le commandement de l'expédition de l'*Arctic* fut, une fois de plus, confié au major Moodie alors que le capitaine Bernier fut nommé capitaine¹³⁹. Moodie avait quitté l'équipage du *Neptune* un peu plus tôt au printemps 1904 et cette nouvelle expédition était la continuité de son travail amorcé un an auparavant avec le géologue A.P. Low. Les instructions que donna le haut commandement de la Police montée du Nord-Ouest à Moodie furent sensiblement les mêmes que lors de la précédente expédition.

The object of the expedition is to explore and patrol Hudson's Bay, and the islands and waters north thereof, and to administer and enforce the laws of Canada therein. [...] The boarding of vessels which may be met; the establishing of Police Posts on the mainland, or the islands; and the introduction of the system of Government control as prevails in the organised portions of Canada, will be assigned to the Mounted Police. [...] The limited knowledge in possession of the Government, of these northern regions, does not permit the issuing of definite instructions as to where landing should be made, or Police Posts established; decision is left in the hands of the senior officer of Police. [...] It is not the wish of the Government that harsh or hurried enforcement of the laws should be made. The first duty of the expedition will be to impress upon the Captains of trading and whaling vessels, and the natives, that after reasonable notice and warning the laws will be enforced as in the other parts of Canada¹⁴⁰.

Cette fois-ci encore, le gouvernement canadien insista sur le fait que les lois du dominion devaient être appliquées avec discernement et prudence. Les policiers devaient bien entendu renforcer l'autorité du Canada dans l'archipel arctique et y faire respecter les lois, mais cela devait se faire sans attiser la colère des pêcheurs, particulièrement des pêcheurs américains. Le gouvernement Laurier savait que les actions qu'il avaient entreprises dans l'archipel arctique pourraient amener les États-Unis à vouloir défendre les intérêts de leurs ressortissants et qu'ils pourraient juger injuste d'être soumis aux lois canadiennes. En réplique aux actions du gouvernement canadien, le gouvernement

¹³⁹ C'est pourquoi le capitaine Bernier s'est rendu à l'hiver 1904 en Europe pour acquérir le navire *Gauss*, rebaptisé l'*Arctic*.

¹⁴⁰ BAC, RG18, fonds de la Gendarmerie royale du Canada, volume 293, dossier 236, pt.1. *Instructions for the Patrol of Hudson's Bay and North thereof*, 2 août 1904.

américain pourrait se déclarer souverain de certaines îles occupées par leurs ressortissants et ainsi contester à l'autorité du Canada dans cette région.

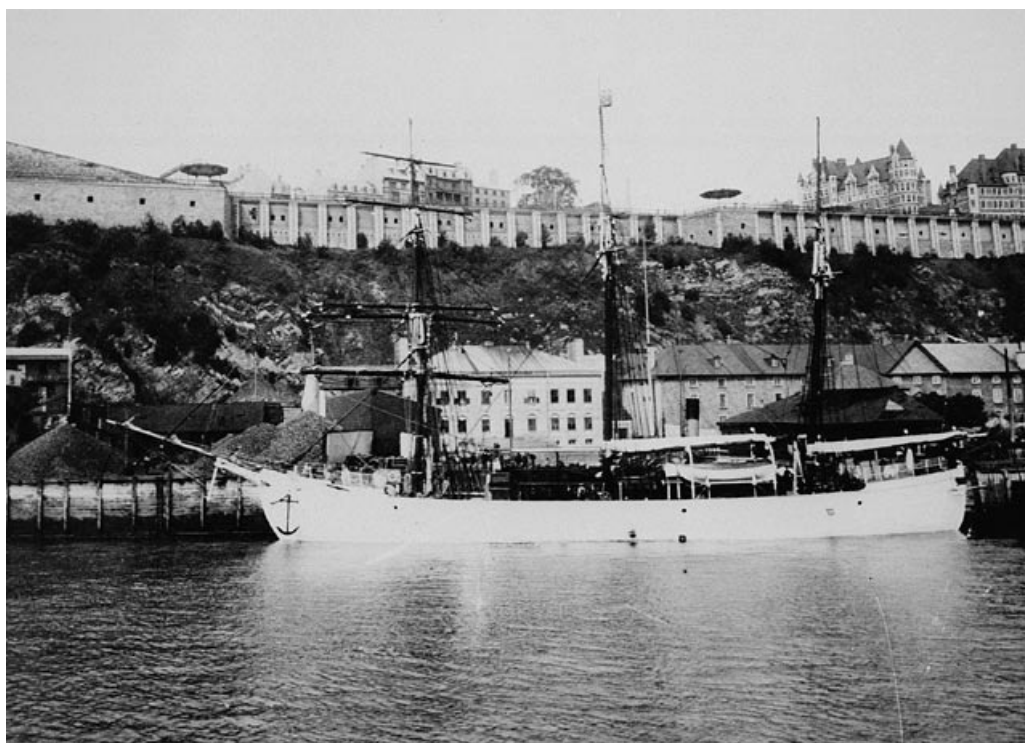
L'expédition de l'*Arctic* fut l'occasion pour la Police montée du Nord-Ouest d'apporter des vivres à son poste de Cap Fullerton et de construire de nouveaux postes, soit à Cap Wolstenholme (situé à l'extrémité nord du Labrador) et quelque part dans la péninsule de Cumberland¹⁴¹. En plus de ces deux endroits, l'équipage devait aussi se rendre dans les eaux de la baie d'Hudson, dans le détroit d'Hudson, le détroit de Davis, la baie de Baffin, la baie Smith, le canal Kennedy et la baie de Lancaster¹⁴².

L'*Arctic* entreprit son voyage le 17 septembre 1904 avec à son bord quarante personnes donc douze policiers et des vivres pour trois ans. Le voyage fut difficile en raison de fortes tempêtes. L'équipage arriva à Cap Fullerton le 16 octobre 1904. En chemin, l'*Arctic* croisa le *Neptune* qui retournait à Halifax. Une fois amarré à Cap Fullerton, l'équipage de l'*Arctic* fit la connaissance de l'équipage du navire américain *Era*, avec qui A.P. Low et le major Moodie avaient socialisé l'hiver précédent. Au cours de l'hiver 1904-1905, les équipages de l'*Arctic* et de l'*Era* se côtoyèrent davantage et cohabitèrent à Cap Fullerton.

¹⁴¹ BAC, RG18, fonds de la Gendarmerie royale du Canada, volume 293, dossier 236, pt.1. Lettre du commissaire A.B. Perry à Moodie, 9 septembre 1904.

¹⁴² BAC, RG18, fonds de la Gendarmerie royale du Canada volume 293, dossier 236, pt. 1. Instructions de Gourdeau à Bernier, 12 septembre 1904.

Photographie 3 : *Canadian Government Ship ARCTIC preparing to sail for Hudson Bay with a party of North-West Mounted Police aboard*



Source : J.D. Moodie, BAC, C-089336, *C.G.S. ARCTIC preparing to sail for Hudson Bay with a party of North-West Mounted Police aboard*, septembre 1904, no. Mikan 3194508.

En juin 1905, alors que l'*Arctic* et l'*Era* furent sur le point d'être libérés des glaces et de reprendre la navigation, le major Moodie remit au capitaine du navire américain un avis qui témoignait de la volonté du gouvernement canadien de désormais réglementer les activités des pêcheurs étrangers et de les obliger à respecter les lois canadiennes. Cet avis fut une déclaration que le Canada entendait désormais protéger sa souveraineté sur l'archipel arctique¹⁴³.

With reference to the permission given to you to fish in Canadian waters until the fall of the present year (1905) when your cruise will be completed and your return to the USA; it is to be distinctly understood that the permission so granted was exceptional and does not in any way establish a precedent. In the

¹⁴³ Les documents d'archives du major Moodie et du capitaine Bernier ne font pas état de la réaction du capitaine de l'*Era* devant cette déclaration.

*future no such permission will be granted to any foreign vessel, and the laws of Canada, Fishery, Customs and all other laws, will be strictly enforced*¹⁴⁴.

Le 5 juillet 1905, l'*Arctic* parvint finalement à se libérer des glaces et put entamer le reste de sa mission. Le bateau se dirigea vers le détroit d'Hudson où le major Moodie espérait trouver un endroit propice pour y construire un autre poste de police¹⁴⁵. En chemin, l'équipage découvrit une baie qui n'apparaissait sur aucune carte. Moodie raconta dans son rapport :

L'*Arctic* a été conduit à son nouveau mouillage, et lorsqu'on a jeté l'ancre le drapeau fut hissé et le havre nommé "Havre Préfontaine"; le cap du côté est de l'entrée a été nommé le "Cap Laurier", et l'île du côté ouest de l'entrée, "île White". Cet endroit n'est indiqué sur aucune carte, et c'est le meilleur havre que nous ayons vu¹⁴⁶.

L'*Arctic* remplit également durant sa croisière d'été une autre de ses missions, soit de percevoir des taxes auprès des pêcheurs étrangers. Le nombre exact de bateaux visés par cette mesure et la somme totale recueillie ne sont pas précisés dans les documents rédigés par le major Moodie, mais il affirma dans son rapport officiel que :

le montant des droits perçus a été très faible. Toutes les stations de baleiniers et les postes de traite ont été avertis que des droits seraient perçus à l'avenir, et on leur a indiqué l'endroit où ils seraient perçus. Au cours de cette année, j'ai suggéré que les maisons américaines et anglaises ayant des stations au Canada, ou des navires dans les eaux canadiennes devraient être averties de l'intention de notre gouvernement de mettre en vigueur les lois de douanes, mais on n'a pas considéré que cela fut nécessaire. La traite se fait depuis si longtemps, sans que l'on ait exigé des droits, vu l'absence de percepteurs, que les commerçants n'ont apporté ni factures, ni autres papiers nécessaires pour passer leurs produits aux douanes¹⁴⁷.

¹⁴⁴ BAC, RG42, fonds du ministère de la Marine et des Pêcheries, volume 119, partie 1, p. 230. Lettre de Moodie à G. Corner, 6 juin 1905.

¹⁴⁵ Yolande Dorion-Robitaille, *Le capitaine J.E. Bernier et la souveraineté du Canada dans l'Arctique*, p. 43.

¹⁴⁶ Cette prise de possession fut la toute première découverte canadienne dans l'archipel arctique. Document de la Session, 1906, numéro 28, partie IV, *Rapport du surintendant J.D. Moodie, de service à la baie d'Hudson (à bord du str "Arctic", 1904-1905)*, p. 5.

¹⁴⁷ Document de la Session, 1906, numéro 28, partie IV, *Rapport du surintendant J.D. Moodie, de service à la baie d'Hudson (à bord du str "Arctic", 1904-1905)*, p. 5.

À la fin de l'été 1905, l'*Arctic* retourna à Port Burwell pour y rencontrer le *Neptune* et s'informer quant à la suite de la mission. Les dirigeants de la Police montée du Nord-Ouest ordonnèrent à Moodie de demeurer un autre hiver dans l'archipel arctique alors que le ministère de la Marine et des Pêcheries avisa le capitaine Bernier qu'il devait revenir au Québec pour que l'*Arctic* puisse être remis à neuf en vue de sa prochaine mission.

Les expéditions officielles du capitaine Bernier

Les années 1904 et 1905 s'avèrent des années mouvementées pour le gouvernement Laurier. Le 3 novembre 1904, les libéraux furent reconduits pour une troisième fois au pouvoir avec une importante majorité. Les ministres Clifford Sifton (ministre de l'Intérieur) et Raymond Préfontaine (ministre de la Marine et des Pêcheries) – deux des principaux artisans de l'affirmation et du renforcement de la souveraineté canadienne en Arctique – furent réélus. Cependant, le 27 février 1905, Clifford Sifton démissionna de ses fonctions et quitta le gouvernement. Un profond désaccord entre lui et le premier ministre au sujet du système de financement des écoles dans les deux nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan fut à l'origine de cette démission¹⁴⁸. Wilfrid Laurier décida alors d'assumer lui-même les fonctions de ministre de l'Intérieur et, par conséquent, devient responsable des activités de la Police montée du Nord-Ouest¹⁴⁹. En ce qui a trait à Raymond Préfontaine, il mourut un an après sa réélection, soit en décembre 1905. Avant son décès, Préfontaine avait entamé des

¹⁴⁸ Voir D.J. Hall, *Clifford Sifton: A Lonely Eminence, 1901-1929*, p. 162 à 183.

¹⁴⁹ Frank Oliver fut nommé par Laurier au printemps 1905. Il assumait les fonctions de ministre de l'Intérieur jusqu'à la défaite du gouvernement libéral en 1911.

discussions avec l'Amirauté britannique en vue de créer une marine canadienne¹⁵⁰. Son successeur, Louis-Philippe Brodeur – un jeune ministre du cabinet Laurier qui occupait depuis 1904 les fonctions de ministre du Revenu intérieur – eut un rôle déterminant dans l'expansion des pouvoirs du ministère de la Marine et des Pêcheries. En 1910, il adopta une loi qui créa la Marine royale du Canada; un autre symbole de la volonté du gouvernement de Wilfrid Laurier de défendre lui-même les intérêts du Canada et d'acquiescer davantage d'indépendance politique face à la Grande-Bretagne¹⁵¹.

Cependant avant de quitter leurs fonctions de ministre, Sifton et Préfontaine avaient approuvé ce qui devint les nouvelles règles d'administration du gouvernement canadien en Arctique. En effet, au début de l'année 1905 alors que le major Moodie et le capitaine Bernier hivernèrent à Cap Fullerton à bord de l'*Arctic*, le sous-ministre du ministère de la Marine et des Pêcheries, François Gourdeau, et le contrôleur de la Police montée du Nord-Ouest, Fred White, proposèrent à leurs ministres respectifs, un plan pour établir un système de supervision permanent dans l'archipel arctique. Les deux hommes souhaitaient éviter les confusions quant aux responsabilités des agents de la Police montée du Nord-Ouest et des agents du ministère de la Marine et des Pêcheries. Des tensions entre le commandant A.P. Low et le major Moodie durant l'expédition du *Neptune* en 1903-1904, firent prendre conscience aux hautes instances de la Police

¹⁵⁰ William Johnston, William Rawling, Richard Gimblett et John MacFarlane, *Du littoral à la mer. Histoire officielle de la marine royale du Canada, 1867-1939*, Toronto : Dundurn Press, 2010, p. 109 et 110.

¹⁵¹ Sur ce sujet : Thomas E. Appleton, *Usque ad Mare: A History of the Canadian Coast Guard and Marine Services*. Ottawa : Department of Transport, 1968, 318 pages; William Johnston, William Rawling, Richard Gimblett et John MacFarlane, *Du littoral à la mer. Histoire officielle de la marine royale du Canada, 1867-1939*, Toronto : Dundurn Press, 2010, 1130 pages, et Desmond Morton, *Histoire militaire du Canada*. Outremont : Athéna éditions, 2009, 375 pages.

montée du Nord-Ouest et du ministère de la Marine et des Pêcheries de la nécessité de mettre en place un tel système. François Gourdeau et Fred White recommandèrent :

That the service under the control of the North West Mounted Police be distinctly separated from that under the Department of Marine and Fisheries. That after the completion of the expedition on which the "Arctic" is now employed, the jurisdiction of the North West Mounted Police be limited to the main land of the west shore of Hudson Bay, from York Factory in the south to Cape Fullerton in the North. [...]

That for the purposes of enforcing the laws of Canada and for exploration, the waters of Hudson Bay, Hudson Straits, and the islands and waters north thereof, be under the control of the Hon. the Minister of Marine and Fisheries. That an officer of the Department of Marine & Fisheries be placed in command of this service, and be given power to collect revenue and maintain law and order at the northern whaling stations, and on board whaling vessels within Hudson Bay, Hudson Straits and the waters north thereof¹⁵².

Le plan de Gourdeau et White reçut l'approbation de Wilfrid Laurier¹⁵³. Le ministère de la Marine et des Pêcheries devient ainsi l'unique entité responsable d'affirmer la souveraineté du Canada et de faire respecter les lois canadiennes dans l'archipel arctique. La Police montée du Nord-Ouest obtint elle aussi cette responsabilité, mais sur le continent et dans les environs des postes qui avaient déjà été construits à la baie d'Hudson.

Le commandement de la prochaine expédition en Arctique fut donc confié à un officier du ministre de la Marine et des Pêcheries. L'homme désigné pour remplir cette fonction fut le capitaine Bernier. Au mois de juillet 1906, le capitaine Bernier retourna dans l'archipel arctique à bord de l'*Arctic* qui venait d'être remis à neuf. Dix mois s'étaient écoulés depuis son retour de la baie d'Hudson et durant cette période, le

¹⁵² BAC, RG18, fonds de la Gendarmerie royale du Canada, volume 293, partie 1. *Memo for the Minister: Respecting the Administration of the Waters and Territories of Hudson Bay, and North thereof*, date inconnue.

¹⁵³ BAC, RG18, fonds de la Gendarmerie royale du Canada, volume 293, partie 1. Lettre de Fred White à François Gourdeau, 25 janvier 1905.

capitaine Bernier a renoncé à son rêve d'atteindre le pôle Nord¹⁵⁴. Le gouvernement canadien choisit plutôt de favoriser l'exploration du centre et de l'extrémité nord de l'archipel arctique qui étaient des régions régulièrement visitées par des ressortissants étrangers.

Le capitaine Bernier du, tout comme son prédécesseur le major Moodie, s'acquitter des tâches de percevoir des taxes auprès des pêcheurs étrangers, de délivrer des permis de pêche, d'explorer les eaux de l'archipel arctique et de prendre possession d'îles peu importe si elles avaient déjà été découvertes. L'objectif de cette dernière tâche était de « canadienniser » la toponymie de toutes les îles de l'archipel et plus particulièrement, de celles qui portaient des noms américains, car cette situation était mal perçue par certains politiciens canadiens. Au printemps 1905, le député conservateur indépendant, W.F. Maclean, affirma à la Chambre des communes que l'expédition de l'Américain Robert Peary au pôle Nord : « [prouve] qu'il a en tête un projet qui dénote de l'ambition » et que « nombre de localités de ce pays portent des noms américains et [qu'apparemment], le gouvernement des États-Unis cherche à y exercer sa juridiction¹⁵⁵ ». Selon Maclean, il était clair que Peary s'apprêtait à arborer le drapeau américain au pôle Nord¹⁵⁶. Les propos du député critiquaient directement les actions du gouvernement de Wilfrid Laurier dans l'archipel arctique. Le premier ministre fut forcé d'admettre que le Canada devait prendre des « mesures voulues pour parer cet

¹⁵⁴ Yolande Dorion-Robitaille, *Le capitaine J.E. Bernier et la souveraineté du Canada dans l'Arctique*, p. 51 et 52.

¹⁵⁵ BAC, Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada, 10^e parlement, 1^{ère} session, volume 3, discours de W.F. Maclean, 9 mai 1905, p. 5731.

¹⁵⁶ Ibid., p. 5734.

inconvenient¹⁵⁷ ». C'est pourquoi le capitaine Bernier fut avisé peu de temps avant son départ « *[to take] formal possession of all lands and islands on your way*¹⁵⁸ ». C'est ainsi que durant l'expédition de 1906-1907, le capitaine Bernier planta le drapeau du dominion britannique sur plusieurs îles déjà découvertes (p. ex. : North Lincoln Island, Melville Island, Grant Land, King Oscar Land ainsi que Amund Ringnes Land et Axel Heiberg Land – deux îles découvertes par Otto Sverdrup lors de son expédition de 1898-1902)¹⁵⁹. Bernier déclara le Canada souverain de ces îles et renomma ces lieux en l'honneur de personnalités canadiennes (p. ex. : une partie de Cockburn Land devint Brodeur Peninsula). La « canadiennisation » de l'Arctique venait de franchir une nouvelle étape.

¹⁵⁷ BAC, Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada, 10^e parlement, 1^{ère} session, volume 3, discours de W.F. Maclean, 9 mai 1905, p. 5732.

¹⁵⁸ BAC, RG18, fonds de la Gendarmerie royale du Canada, volume 306, dossier 744. Lettre de F. Gourdeau à J.E. Bernier, 24 juillet 1906.

¹⁵⁹ Joseph Elzéar Bernier. *Report on the Dominion Government Expedition to Arctic Islands and the Hudson Strait on Board the C.G.S. "Arctic" 1906-1907*. Ottawa : C.H. Parmelee, 1909, 127 pages.

Carte 10 : Secteur de l'archipel arctique visité par le capitaine Bernier, 1906-1907



Source : Ressources naturelles Canada, Atlas du Canada, *Carte du Canada 2009* [en ligne], 2009.[http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/archives/reference/canada/mcr_0105_2009] (27 novembre 2012)

Au cours de sa première mission officielle, le capitaine Bernier du également veiller à l'application des lois canadiennes. Pour aider le capitaine dans sa mission, le parlement canadien vota en 1906 la loi sur les Pêcheries qui reconnaissait les eaux de la baie d'Hudson, ainsi que les eaux de l'archipel arctique situées au nord du cinquante-cinquième parallèle, comme des eaux territoriales canadiennes¹⁶⁰. Cette loi mentionnait aussi que tous les navires étrangers présents dans ces eaux devaient détenir un permis de pêche émis par le gouvernement canadien et s'acquitter de frais de cinquante dollars¹⁶¹. Au cours de l'expédition de 1906-1907, le capitaine Bernier délivra une dizaine de permis à des pêcheurs étrangers. Malgré l'adoption de cette loi, le gouvernement canadien demanda au capitaine Bernier de faire preuve de prudence et de discernement dans son application. Le sous-ministre Gourdeau écrivit à Bernier :

¹⁶⁰ Revised Statutes of Canada, 1906, volume 1. *Act to amend the Fisheries Act*, p. 715 à 740.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 718.

*I am to impress upon you the necessity of being most careful in all your actions, not to take any steps which might result in international complications with any foreign country. When action of your part would seem even likely to give rise to any such contingency, you would hold your hand and report the fact fully in your report*¹⁶².

Ce rappel n'avait rien d'inhabituel puisque A.P. Low et le major Moodie avaient eux aussi reçu des avertissements similaires lors de leurs expéditions respectives. Cette demande n'était qu'une autre preuve que le gouvernement Laurier – bien que déterminé à affirmer la souveraineté du Canada sur l'archipel arctique – était préoccupé par la réaction des pêcheurs américains (et, ultimement, de la réaction de leur gouvernement).

Le capitaine Bernier n'eut pas à rapporter quelque incident que ce soit. Selon le rapport officiel de ce dernier, les pêcheurs américains ne s'opposèrent pas aux mesures mises en place par le gouvernement canadien. Les documents d'archives du gouvernement Laurier¹⁶³ que nous avons consultés ne font pas état, non plus, d'une quelconque réaction de la part du gouvernement américain face à ses mesures. Comme l'écrit l'historienne Nancy Fogelson : « *there is no evidence that the American government seriously considered Canada and Canadian-claimed arctic islands as areas for territorial acquisition*¹⁶⁴ ». Cette conclusion est partagée par le chercheur Ian

¹⁶² BAC, RG18, fonds de la Gendarmerie royale du Canada, volume 306, dossier 744. Lettre de F. Gourdeau à J.E. Bernier, 24 juillet 1906.

¹⁶³ Parmi les fonds d'archives consultés, ceux du Conseil privé, du secrétariat d'État, du gouverneur général, du ministère de la Marine et des Pêcheries, du *Colonial Office*, le fonds privé de Louis-Philippe Brodeur, de Lord Grey ainsi que celui de Wilfrid Laurier. Nos recherches sur le site des archives nationales américaines n'ont pas été plus fructueuses.

¹⁶⁴ Nancy Fogelson, *Arctic Exploration & International Relations, 1900-1932*. Fairbanks : University of Alaska Press, 1992, p. 44.

McClymont : « *most Americans were too concerned with domestic affairs to worry about Canadian expansionism in an area with doubtful value*¹⁶⁵ ».

La première expédition officielle du capitaine Bernier à titre de commandant fut donc un succès. Il revint au Québec le 19 octobre 1907. Lentement, mais sûrement, le Canada était en train d'étendre son autorité sur l'ensemble du territoire arctique grâce à la présence des policiers dans l'extrémité nord du continent et grâce aux patrouilles maritimes annuelles initiées en 1903. Les actions mises en place par le gouvernement Laurier n'étaient cependant pas estimées de tous les politiciens canadiens. Certains d'entre eux considéraient que Laurier et ses ministres n'allaient pas assez loin dans l'affirmation de l'autorité du Canada en Arctique. L'idée d'étendre la souveraineté du Canada jusqu'au pôle Nord séduisait encore plusieurs politiciens canadiens¹⁶⁶. C'était notamment le cas du sénateur conservateur Pascal Poirier. Ce membre de la Société royale du Canada, ami du capitaine Bernier, se passionnait pour l'Arctique et avait notamment tenté de convaincre le gouvernement libéral d'acquérir le Groenland en 1903¹⁶⁷. En février 1907, lors d'un débat au Sénat canadien, le sénateur Poirier énonça les grandes lignes de sa « théorie des secteurs ». Comme l'explique l'historien Gordon Smith, la « théorie des secteurs » ou « *Sector Principle* » préconise une division territoriale par secteur délimité par les méridiens¹⁶⁸. Dans le cas de l'Arctique, le sénateur Poirier affirmait que ce territoire devait être divisé entre toutes les nations ayant une côte touchant à l'océan Arctique (p. ex. : la Russie, les États-Unis et le Canada).

¹⁶⁵ Ian McClymont. *Canadian Expansionism, 1903-1914*. Thèse de doctorat, Michigan State University, 1971, p. 78.

¹⁶⁶ Rappelons que plusieurs députés fédéraux soutenaient toujours le projet du capitaine Bernier de mener une expédition jusqu'au pôle.

¹⁶⁷ Morris Zaslow, *The Opening of the Canadian North, 1870-1914*, p. 262.

¹⁶⁸ Gordon Smith, « The Transfer of Arctic Territories from Great Britain to Canada in 1880, and Some Related Matters, as Seen in Official Correspondence ». *Arctic*, p. 215.

Dans le cas du Canada, le sénateur Poirier croyait que sa souveraineté en Arctique devait s'étendre entre les 141° et 60° méridiens ouest, et ce jusqu'au pôle Nord¹⁶⁹. Ces coordonnées correspondaient en fait à l'ensemble de l'archipel arctique et incluait toutes les îles situées au nord du continent américain. La théorie du sénateur Poirier comportait quelques adeptes, dont le capitaine Bernier qui décida d'utiliser cette approche lors de sa seconde expédition en Arctique en 1908-1909. Dans un mémorandum préparé, quelques jours avant son départ, le capitaine Bernier écrivit au sous-ministre de la Marine et des Pêcheries :

Now that the Arctic is about ready to proceed on her journey North it is my duty to make it clear to the Department what work has yet to be done to annex the balance of the Arctic islands, to collect licences from whalers wherever they be and also to collect Customs dues¹⁷⁰.

Le ministère de la Marine et des Pêcheries ne s'opposa pas à la volonté du capitaine Bernier de prendre possession des îles de la « balance ». En fait, ce geste – même s'il n'avait pas été ordonné formellement par le gouvernement Laurier – pouvait s'avérer utile et contribuer à renforcer la souveraineté du Canada dans l'archipel arctique. Le capitaine Bernier quitta donc la ville de Québec le 28 juillet 1908 pour rejoindre à nouveau les eaux de l'Arctique. Cette nouvelle expédition devait s'échelonner sur dix-huit mois. Une fois de plus l'hivernage et la sortie des glaces au printemps se déroulèrent sans problème pour l'équipage de l'*Arctic*. Le 1^{er} juillet 1909, trois mois avant la fin de cette autre expédition officielle, le capitaine Bernier mit son plan à exécution et organisa une cérémonie à Parry's Rock, situé à l'île Melville. Il profita des

¹⁶⁹ Gordon Smith, « The Transfer of Arctic Territories from Great Britain to Canada in 1880, and Some Related Matters, as Seen in Official Correspondence ». *Arctic*, p. 215.

¹⁷⁰ BAC, RG42, fonds du ministère de la Marine et des Pêcheries, volume 142, dossier 27330, partie 5. Lettre de Bernier à G.J. Desbarats. Juillet 1908.

célébrations du dominion pour prendre possession de toutes les îles de l'archipel arctique. Il expliqua dans son rapport :

Au dîner nous bûmes à la santé de la Puissance et de son premier ministre, puis nous nous rendîmes tous sur le rocher de Parry pour assister au dévoilement d'une plaque commémorative fixée sur cette roche, et qui, longtemps, attestera aux yeux des futurs explorateurs de ces lointaines régions, l'annexion au Canada de tout l'archipel arctique. En cette circonstance, je prononçai un petit discours, ayant trait à l'importance de cette prise de possession, qui résultait de la cession que le gouvernement impérial fit au Canada, le 1^{er} septembre 1880, de tous les territoires britanniques situés dans les eaux boréales du continent américain et de l'océan Arctique, depuis le 60^e degré de longitude Ouest jusqu'au 141^e degré de longitude Ouest, avec le pôle géographique comme limite extrême dans le nord. Je fis remarquer à mes auditeurs et compagnons de voyage que nous avions annexé un certain nombre d'îles, une par une, et de vastes territoires continentaux, et que maintenant nous étions à établir nos droits sur toutes îles et tous territoires compris entre les longitudes 60° à 141° Ouest, désormais sous juridiction canadienne¹⁷¹.

¹⁷¹ Joseph Elzéar Bernier. *Rapport sur la croisière faite par le trois-mâts "Arctic" de la puissance du Canada dans l'archipel arctique et la baie d'Hudson*. Ottawa : Imprimerie nationale, 1910, p. 223.

Photographie 4 : Plaque commémorative placée par le capitaine J.E. Bernier sur le rocher de Parry, Winter-Harbour, le 1^{er} juillet 1909



Source : BERNIER, Joseph Elzéar. *Rapport sur la croisière faite par le trois-mâts "Arctic" de la puissance du Canada dans l'archipel arctique et la baie d'Hudson*. Ottawa : Imprimerie nationale, 1910, page 227.

Photographie 5 : Le capitaine Joseph Elzéar Bernier



Source : Harkness Studio, BAC, C-006672, Capt. Joseph-Elzéar Bernier, no. Mikan 3212509.

Les documents d'archives que nous avons consultés ne relatent pas qu'elle fut la réaction des membres du gouvernement de Wilfrid Laurier suite à l'annonce de l'installation de cette plaque. Le capitaine Bernier avait acquis au fil des années beaucoup d'autonomie dans ses actions, mais il est peu probable Bernier ait agi sans en informer le gouvernement Laurier. Nous supposons que Wilfrid Laurier et ses ministres étaient au courant des intentions du capitaine Bernier, mais préféraient ne pas appuyer immédiatement ce geste au cas où celui-ci provoque l'ire des Américains. Cette façon d'agir n'a rien de surprenant si l'on examine les actions entreprises par ce gouvernement envers l'Arctique. En tout temps, les actions mises en place avaient pour objectif de défendre prioritairement les intérêts du dominion, mais le gouvernement Laurier se gardait une certaine marge de manœuvre pour faire marche arrière si ces actions provoquaient des remous négatifs chez les Américains.

Lorsque le capitaine Bernier revint au Québec, au mois d'octobre 1909, et qu'il annonça avoir pris possession de toutes les îles de l'archipel arctique, le gouvernement Laurier ne réagit pas immédiatement. Il préféra d'abord évaluer l'impact de cette nouvelle auprès de la population, mais également auprès du gouvernement américain. Au lendemain du retour du capitaine Bernier, le *New York Times* écrivit :

This is a pretty large order, but the Dominion is serious in its contention that it owns all its claims, and it claims all that portion of the earth [...] the Canadian Press is receiving the acts of the Dominion and Imperial Parliament asserting that Canada owns all the lands between the United States and the north pole. That claim has not been contested since it was made in 1878, and Canada thinks it late to raise any question now. The question has not been raised because it possessed no practical importance [...] Does Canada own the North-west Passage? The question might seem absurd [...] Canada regards Hudson as a closed sea, and her own. [...] the United States claims it to be open ocean [...] The Canadian press justified the contention by analogy to our argument regarding the ownership of contested Alaskan territory. We argued that unchallenged tenure and occupation give title. [...] Canada further claims the pole on the

*"hinterland" theory. Canada does not claim to have discovered the pole and certainly has never occupied it. How can she defend a claim to possession where she is not able to haul down a disputing flag?*¹⁷².

Comme le témoigne cet article, certains Américains semblaient amusés par le geste du capitaine Bernier. Selon l'historienne Nancy Fogelson : « *Americans thought Bernier was somewhat of an upstart, a characteristic they attributed to Canadians in general because of claims that everything north of the Canadian-American border belonged to Canada*¹⁷³ ». Le gouvernement américain quant à lui ne réagit pas formellement à cette action¹⁷⁴; c'est du moins ce que laisse supposer l'absence de documents d'archives.

Le gouvernement canadien, toujours attentif aux faits et gestes des États-Unis, profita de cette absence de réaction pour entériner officiellement la déclaration du capitaine Bernier. Cela se fit le 16 octobre 1909, alors que le capitaine Bernier participa à une conférence au *Canadian Club* de Montréal en compagnie du premier ministre Wilfrid Laurier. Après le discours du capitaine Bernier dans lequel il relatait les grandes lignes de son dernier voyage en Arctique, le premier ministre prit la parole et annonça qu'il était fier des actions de son représentant et que ce dernier aurait « carte blanche » pour sa prochaine expédition dans l'archipel arctique¹⁷⁵. Le 6 décembre 1909, le gouvernement invita le capitaine Bernier à présenter à la Chambre des communes une copie de la plaque qu'il avait laissée à Parry's Rock, situé à l'île Melville. Au final, l'initiative de Bernier avéra très profitable et contribua grandement à affirmer la souveraineté du Canada sur l'archipel arctique. Marjolaine Saint-Pierre affirme que :

¹⁷² New York Times. *Canada's Farthest North*. 7 octobre 1909, p. 8.

¹⁷³ Nancy Fogelson, *Arctic Exploration & International Relations, 1900-1932*, p. 60.

¹⁷⁴ C'est ce que laisse croire les documents d'archives du gouvernement canadien qui ne font aucunement référence à une quelconque réaction de la part des États-Unis.

¹⁷⁵ Marjolaine Saint-Pierre, *Joseph-Elzéar Bernier. Capitaine et coureur des mers, 1852-1934*, p. 228.

Malgré ses tergiversations, Laurier permit au capitaine Bernier d'établir la frontière nordique du Canada, en annexant toutes les îles de l'archipel arctique. En autorisant des gestes concrets comme la prise de possession, l'établissement de postes de la gendarmerie, la patrouille et l'émission de permis de pêche et de chasse, Laurier avait revendiqué, indépendamment de la Grande-Bretagne et aux yeux du monde la souveraineté de son pays dans l'Arctique¹⁷⁶.

Le 7 juillet 1910, une septième expédition officielle se rendit en Arctique pour y faire respecter les lois canadiennes. Le capitaine Bernier fut encore une fois aux commandes de cette expédition et s'acquitta de ses responsabilités habituelles d'agent du ministère de la Marine et des Pêcheries. L'expédition de 1910-1911 fut la dernière initiative du gouvernement Laurier pour affirmer la souveraineté du Canada sur l'archipel arctique puisque ce gouvernement fut défait, le 21 septembre 1911, après quinze années au pouvoir. Quatre jours plus tard, soit le 25 septembre 1911, le capitaine Bernier termina sa mission et arriva à Québec à bord de l'*Arctic*. Ce fut pour lui aussi sa dernière mission officielle avant la réélection d'un autre gouvernement libéral.

¹⁷⁶ Marjolaine Saint-Pierre, *Joseph-Elzéar Bernier. Capitaine et coureur des mers, 1852-1934*, p. 241.

CONCLUSION

Le 18 janvier 1922, l'*Arctic* et le capitaine Bernier quittèrent le port de Québec pour retourner dans l'est de l'archipel arctique. Il s'agissait là de la première expédition maritime du gouvernement canadien dans cette région depuis 1911. L'arrivée d'un gouvernement conservateur à Ottawa en 1911 avait changé la donne. Le gouvernement de Robert Borden abandonna les expéditions annuelles dans l'archipel arctique qu'il considérait trop coûteuses. Il préféra financer des expéditions qui pourraient mener à de nouvelles découvertes comme celle de Vilhjalmur Stefansson's (*Canadian Arctic Expedition*) de 1913 à 1916¹⁷⁷.

Au début de la décennie 1920, le Canada fut de nouveau confronté au défi d'affirmer la souveraineté du dominion en Arctique. L'Américain Donald MacMillan, un membre de l'expédition de Robert Peary qui avait atteint le pôle Nord le 6 avril 1909, souhaitait explorer l'ouest de l'île Ellesmere dans l'espoir d'y découvrir de nouvelles îles. Le projet de MacMillan bénéficia d'une bonne couverture médiatique et le gouvernement canadien fut rapidement informé des intentions de l'explorateur américain. Le gouvernement conservateur d'Arthur Meighen décida de répliquer à cette possible menace envers sa souveraineté en appuyant une expédition de l'explorateur britannique Ernest Shackleton¹⁷⁸. Toutefois, le gouvernement Meighen fut défait aux élections de 1921 et son projet fut relégué aux oubliettes¹⁷⁹. L'arrivée au pouvoir des libéraux de William Lyon Mackenzie King changea la dynamique et plusieurs actions

¹⁷⁷ Shelagh D. Grant, *Polar Imperative*, p. 213.

¹⁷⁸ Ibid., p. 220.

¹⁷⁹ Morris Zaslow, *The Northward Expansion of Canada, 1914-1967*. Toronto : McClelland and Stewart, 1988, p. 21.

mises en place presque deux décennies plus tôt par le gouvernement Laurier furent relancées. Mackenzie King, était un adepte de Wilfrid Laurier, sous qui il a fait ses premiers pas dans le domaine politique. Tout comme son prédécesseur, King était un nationaliste qui privilégiait davantage de pouvoir politique pour le Canada, qu'il considérait être le mieux placé pour défendre les intérêts du dominion.

La première action du gouvernement King fut l'envoi de patrouilles maritimes annuelles dans l'est de l'archipel arctique (dont la première expédition fut sous le commandement du capitaine Bernier en 1922¹⁸⁰). Ces expéditions, désignées à partir de 1927 sous le nom de *Eastern Arctic Patrols*¹⁸¹, remplissaient essentiellement la même mission que les expéditions commandées par le gouvernement Laurier entre 1904 et 1911, soit celle de patrouiller dans les eaux de l'archipel et de réglementer les activités des étrangers en délivrant, par exemple, des permis de pêche. Entre 1922 et 1926, ces expéditions permirent aussi à la Gendarmerie royale du Canada¹⁸² de construire de nouveaux postes dans l'archipel arctique. En tout, cinq postes de la GRC furent construits à cette époque, soit à Craig Harbour (sur l'île Ellesmere, endroit que projeta d'explorer Donald MacMillan), Pond Inlet, Pangnirtung, Dundas Harbour et Bache Peninsula¹⁸³. Cette initiative s'inscrit dans le même ordre d'idées que les initiatives mises en place à partir de 1903 par le gouvernement Laurier, soit « *when we have*

¹⁸⁰ Le capitaine Bernier conduisit par la suite des expéditions annuelles jusqu'en 1925, année où il décida de prendre sa retraite.

¹⁸¹ Les *Eastern Arctic Patrols* se poursuivirent jusqu'en 1940. Voir Morris Zaslow, *A Century of Canada's Arctic Islands, 1880-1980*. Ottawa : Société royale du Canada, 1981, p. 56.

¹⁸² En 1920, la Police montée du Nord-Ouest changeant de vocation et fut rebaptisée la Gendarmerie royale du Canada.

¹⁸³ William Morisson, *Showing the Flag*, p. 168.

covered the whole ground and have men stationed everywhere, then [...] we can have such a proclamation¹⁸⁴ ».

Carte 11 : Secteur de l'île Ellesmere



Source : Ressources naturelles Canada, Atlas du Canada, *Carte du Canada 2009* [en ligne], 2009.

[<http://geogratis.gc.ca/api/fr/nrcan-rncan/ess-sst/de98a2b0-8893-11e0-b6fc-6cf049291510.html>] (23 avril 2013).

Cette proclamation à laquelle Wilfrid Laurier faisait référence en 1903 prit forme au printemps 1925 alors que le Canada se prépara à répliquer une fois pour toutes aux menaces envers sa souveraineté dans l'archipel arctique. En effet, le gouvernement de Mackenzie King venait d'ordonner la création d'un comité multiministériel dont le mandat était de trouver une solution empêcher définitivement de possibles

¹⁸⁴ BAC, MG26-G, fonds Wilfrid Laurier, volume 288, p. 78 417 et 78 418. Lettre de Laurier au Sénateur W.C. Edward, 29 octobre 1903. Disponible sur microfiche C-805.

revendications territoriales de la part des États-Unis¹⁸⁵, mais aussi de la Norvège qui s'apprêtait à réclamer des droits souverains sur les îles découvertes par son ressortissant Otto Sverdrup entre 1898 et 1902¹⁸⁶.

Le comité mis sur pied par le gouvernement canadien se nomma le *Northern Advisory Board* et tint sa première réunion à Ottawa, le 24 avril 1925. Des représentants du ministère de l'Intérieur, des Affaires extérieures, de la Défense nationale, de la Justice des Douanes et du Revenu ainsi que de la GRC composèrent ce comité¹⁸⁷. À la fin de cette réunion, le comité conclua qu'il y a urgence d'agir dans le cas de l'expédition privée américaine dirigée par Donald MacMillan¹⁸⁸ et décida d'organiser une rencontre pour l'informer des intentions du gouvernement canadien.

Parallèlement, le comité recommanda au gouvernement de Mackenzie King de reproduire une autre action du gouvernement de Wilfrid Laurier, soit celle de déclarer que la souveraineté du Canada s'étendait sur l'ensemble de l'archipel arctique¹⁸⁹. Le 10 juin 1925, le ministre de l'Intérieur, Charles Steward, déclara à la Chambre des communes que la souveraineté du Canada s'étendait « *as the lands enclosed by the sector lines extending northward from mainland Canada to the North Pole* »¹⁹⁰ (voir la carte 9).

¹⁸⁵ Janice Cavell et Jeff Noakes, *Acts of Occupation: Canada and Arctic Sovereignty, 1918-1925*. Vancouver : University of British Columbia Press, 2010, p. 221.

¹⁸⁶ Ibid.

¹⁸⁷ Shelagh D. Grant, *Polar Imperative*, p. 230.

¹⁸⁸ BAC, RG25, fonds du ministère des Affaires extérieures, volume 2669, dossier 9062-C-40. *Minutes of First Meeting of Northern Advisory Board*, 24 avril 1925.

¹⁸⁹ Le 1er juillet 1909, le capitaine Bernier a pris possession de « toute l'archipel arctique » (voir page 76). Une prise de possession qu'a ensuite approuvée Wilfrid Laurier.

¹⁹⁰ Morris Zaslow, *The Northward Expansion of Canada, 1914-1967*. Toronto : McClelland and Stewart, 1988, p. 201.

Avec cette nouvelle déclaration de souveraineté et en attendant de rencontrer MacMillan, les membres du comité demandèrent l'aide de l'ambassadeur britannique à Washington pour informer les représentants du département d'État américain de l'intention du Canada d'adopter de nouvelles conditions pour laisser entrer les ressortissants étrangers sur leur territoire¹⁹¹. La réaction de Washington fut étonnamment positive. Janice Cavell et Jeff Noakes expliquent : « *Canadian sovereignty, therefore, was the best solution in terms of American interest [...] The Canadian theory "would give the United States [...] a very large portion of the present unknown area"*¹⁹² ». En reconnaissant la déclaration du Canada qui s'inspirait de la « théorie des secteurs », les États-Unis gagnaient eux aussi une large zone d'influence, principalement dans la mer de Beaufort ainsi que dans le détroit et la mer de Bering qui lui donnait un accès au continent asiatique. Par cette reconnaissance, la menace américaine envers la souveraineté du Canada dans l'archipel arctique venait enfin d'être écartée. Le département d'État américain ordonna à MacMillan de se procurer les permis canadiens nécessaires pour visiter l'île Ellesmere¹⁹³. En 1930, la Norvège renonça elle aussi à se déclarer souveraine des îles Sverdrup et reconnut la souveraineté du Canada sur l'archipel arctique. Les arguments présentés par le gouvernement Mackenzie King démontraient clairement que le Canada administrait l'archipel arctique depuis deux décennies alors qu'aucune action de la sorte n'avait été entreprise par la Norvège.

Ces reconnaissances ne se seraient probablement jamais produites si le Canada, sous le gouvernement de Wilfrid Laurier, n'avait pas entrepris des actions pour affirmer

¹⁹¹ Le gouvernement canadien décida d'émettre des permis d'entrée. Voir Morris Zaslow, *A Century of Canada's Arctic Islands, 1880-1980*, p. 67.

¹⁹² Janice Cavell et Jeff Noakes, *Acts of Occupation: Canada and Arctic Sovereignty, 1918-1925*, p. 240.

¹⁹³ Shelagh D. Grant, *Polar Imperative*, p. 233.

la souveraineté du Canada sur l'archipel arctique. Tel que démonté, le gouvernement de Wilfrid Laurier a été le premier gouvernement canadien à comprendre que l'occupation et l'administration d'un territoire étaient des conditions essentielles à la reconnaissance de la souveraineté d'un État. La menace américaine que percevait ce gouvernement – bien que nous n'ayons pu définir, vu l'absence d'archives, si les États-Unis avaient réellement l'intention de prendre possession d'îles en Arctique – l'a incité à organiser des expéditions annuelles dans l'archipel et à confier à la Police montée du Nord-Ouest et au ministère de la Marine et des Pêcheries la tâche d'administrer cette région et de réglementer les activités des étrangers. Au fil des ans, le gouvernement Laurier a acquis une certaine confiance en ce qui a trait à l'affirmation de sa souveraineté. L'absence de réaction des États-Unis l'a motivé à poursuivre la prise de possession d'îles et à se déclarer, au final, souverain sur l'ensemble du territoire de l'archipel arctique. Grâce à Laurier, l'archipel arctique est aujourd'hui partie intégrante du territoire canadien.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRIMAIRES

ARCHIVES

Bibliothèque et Archives Canada

- RG2, fonds du Conseil privé, série A-1-A, volume 236.
 RG6, fonds du secrétariat d'État, série A-1, volume 111, dossier 1747.
 RG7, fonds du gouverneur général, série G-1, volume 234.
 RG12, fonds du ministère des Transports, volumes 48 et 49.
 RG15, fonds du ministère de l'Intérieur, série A-1, Documents relatifs à l'Arctique canadien, R190-22-2, volumes 1 à 3.
 RG18, fonds de la Gendarmerie royale du Canada, volumes 235, 293, 323, 407 et 801.
 RG25, fonds du ministère des Affaires extérieures, volume 2669.
 RG42, fonds du ministère de la Marine et des Pêcheries, volumes 48, 105, 118, 119, 131, 136, 138, 142, 336, 338, 346, 347, 348, 349 et 350.
 RG85, fonds du programme des affaires du Nord, volume 584.
 R11521-0-0-E, fonds William Wakeham, volume 1.
 MG11, fonds Great Britain, série C.O. 42, volume 759.
 MG26-G, fonds Wilfrid Laurier, volume 288.
 MG27-IIB2, fonds Lord Grey, volumes 5, 7 et 10.
 MG27-IIC4, fonds Louis-Philippe Brodeur, volumes 1 à 8.
 MG27-IID15, fonds Clifford Sifton, volumes 249 à 251.
 MG30-B6, fonds Joseph Elzéar Bernier, volume 1.
 MG30-B35, fonds Fabien Vanasse, volume 1.
 MG30-B33, fonds Albert Peter Low, volumes 1 à 4.
 MG30-E-55, fonds Charles Constantine, volume 3.

DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX

BERNIER, Joseph Elzéar. *Report on the Dominion Government Expedition to Arctic Islands and the Hudson Strait on Board the C.G.S. "Arctic" 1906-1907*. Ottawa : C.H. Parmelee, 1909, 127 pages.

BERNIER, Joseph Elzéar. *Rapport sur la croisière faite par le trois-mâts "Arctic" de la puissance du Canada dans l'archipel arctique et la baie d'Hudson*. Ottawa : Imprimerie nationale, 1910, 573 pages.

BERNIER, Joseph Elzéar. *Report on the Dominion Government Expedition to the Northern Waters and Arctic Archipelago of the D.G.S. "Arctic" in 1910*. Ottawa : Department of Marine and Fisheries, 1911, 161 pages.

CANADA, *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes*, 1894, 7^e parlement, 4^e session, volume 38.

CANADA, *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes*, 1903, 9^e parlement, 3^e session, volume 6.

CANADA, *Compte rendu officiel des débats de la Chambres des communes*, 1904, 9^e parlement, 4^e session, volume 4.

CANADA, *Compte rendu officiel des débats de la Chambres des communes*, 1905, 10^e parlement, 1^{ère} session, volume 3.

CANADA, *Documents de la Session*, 1897, numéro 15, partie IV, annexe DD, *Rapport sur le détachement du Yukon*, pages 244 à 250.

CANADA, *Documents de la Session*, 1905, numéro 28, partie IV, *Rapport du surintendant J.D. Moodie, de service à la baie d'Hudson (à bord du vapeur "Neptune", 1903-1904)*, 13 pages.

CANADA, *Document de la Session*, 1906, numéro 28, partie IV, *Rapport du surintendant J.D. Moodie, de service à la baie d'Hudson (à bord du str "Arctic", 1904-1905)*, 17 pages.

CANADA, *Revised Statutes of Canada*, 1906, volume 1. *Act to amend the Fisheries Act*, pages 715 à 740.

KING, W.F. *Report Upon the Title of Canada to the Islands North of the Mainland of Canada*. Ottawa : Government Printing Bureau, 1905, 77 pages.

LOW, Albert Peter. *Rapport de l'expédition du gouvernement du Canada à la baie d'Hudson et aux îles arctiques, 1903-1904*. Ottawa : Imprimerie nationale. 1912, 345 pages.

WAKEHAM, William. *Report of the Expedition to Hudson Bay and Cumberland Gulf in the steamship "Diana", under Command of William Wakeham, Marine and Fisheries Canada, in the Year 1897*. Ottawa : S.E. Dawson, 1898, 83 pages.

SITES WEB

Affaires étrangères et Commerce international Canada
 Archives nationales américaines (U.S. *National Archives and Records Administration*)
 Bibliothèque et archives Canada
 Défense nationale Canada
 Encyclopédie canadienne

Librairie du Congrès américain
Ministère de la Justice du Canada
Parlement du Canada
Ressources naturelles Canada

JOURNAUX

The Globe
The New York Times
The Times (Londres)

SOURCES SECONDAIRES

LIVRES

APPLETON, Thomas, E. *Usque ad Mare: A History of the Canadian Coast Guard and Marine Services*. Ottawa : Department of Transport, 1968, 318 pages.

BARR, William. *The Expeditions of the First International Polar Year, 1882-83*. Calgary : Arctic Institute of North America, University of Calgary, 2008, 417 pages.

BECK, James Murray. *Pendulum of Power : Canada's Federal Election*. Scarborough : Prentice-Hall, 1968, 442 pages.

BÉLANGER, Réal. *Wilfrid Laurier. Quand la politique devient passion*. Québec : Presse de l'Université Laval, 1986, 484 pages.

BERGER, Carl. *The Sense of Power : Studies in the Ideas of Canadian Imperialism, 1867-1914*. Toronto : University of Toronto Press, 1970, 277 pages.

BERNIER, Joseph Elzéar. *Master Mariner and Arctic Explorer. A Narrative of Sixty Years at Sea from the Logs and Yarns of Captain J. E. Bernier*. Ottawa : Le Droit, 1939, 409 pages.

BOURNE, Kenneth. *Britain and the Balance of Power in North America, 1815-1908*. Berkeley : University of California Press, 1967, 439 pages.

BREBNER, John Bartlet. *North Atlantic Triangle: The Interplay of Canada, the United States and Great Britain*. Toronto : McClelland and Stewart Limited, 1968, 377 pages.

CASWELL, John Edward. *Arctic Frontiers: United States Explorations in the Far North*. Norman : University of Oklahoma Press, 1956, 232 pages.

CAVELL, Janice et NOAKES, Jeff. *Acts of Occupation: Canada and Arctic Sovereignty, 1918-1925*. Vancouver : University of British Columbia Press, 2010, 333 pages.

CHAMBERS, Ernest J. *The Royal North-West Mounted Police: A Corps History*. Montreal-Ottawa : The Mortimer Press, 1972, 160 pages.

CREIGHTON, Donald. *The Road to Confederation: the Emergence of Canada, 1863-1867*. Don Mills : Oxford University Press, 2012, 489 pages.

COATES, K.S. *Canada's Colonies. A History of the Yukon and Northwest Territories*. Toronto : James Lorimer & Company, 1985, 215 pages.

COATES, K.S., LACKENBAUER, P.W., MORRISON, W.R. et POELZER, G. *Arctic Front: Defending Canada in the Far North*. Toronto : Thomas Allen Publishers, 2008, 261 pages.

DAFOE, John W. *Clifford Sifton in Relation to his Times*. Toronto : The Macmillan Company, 1931, 552 pages.

DAFOE, John W. *Laurier. A Study in Canadian Politics*. Ottawa : Carleton Library, 1965, 108 pages.

DELGADO, James P. *Arctic Workhorse: The RCMP Schooner St. Roch*. Nanoose Bay : Touchwood Editions, 2003, 81 pages.

DIUBALDO, Richard J. *Stefansson and the Canadian Arctic*. Montreal : McGill-Queen University Press, 1978, 274 pages.

DORION-ROBITAILLE, Yolande. *Le capitaine J.-E. Bernier et la souveraineté du Canada dans l'Arctique, 1892-1934*. Ottawa : ministère des Affaires indiennes et du Nord. 1978, 110 pages.

EMMERSON, Charles. *The Future History of the Arctic*. New York : Public Affairs, 2010, 403 pages.

FAIRHALL, David. *Cold Front: Conflict Ahead in Arctic Waters*. Berkeley : Counterpoint, 2010, 220 pages.

FINNIE, Richard. *Canada Moves North*, New York : The Macmillan company, 1943, 227 pages.

FLEMING, Howard A. *Canada's Arctic Outlet. A History of the Hudson Bay Railway*. Berkeley/Los Angeles : University of California Press, 1957, 121 pages.

FRANCIS, Daniel. *Arctic Chase: A History of Whaling in Canada's North*. St-John's (Newfoundland) : Breakwater Book, 1984, 124 pages.

FOGELSON, Nancy. *Arctic Exploration and International Relations, 1900-1932*. Fairbanks : University of Cincinnati, 1992, 220 pages.

GATES, Michael. *Gold at Fortymile Creek. Early days in the Yukon*. Vancouver : UBC Press, 1994, 201 pages.

GRANATSTEIN, J. L. *Canada's army : waging war and keeping the peace*. Toronto : University of Toronto Press, 2002, 519 pages.

GRANT, Shelagh. *Polar Imperative. A History of Arctic Sovereignty in North America*. Vancouver : Douglas & McIntyre, 2010, 540 pages.

HALL, D.J. *Clifford Sifton: The Young Napoleon, 1861-1900*. Vancouver : University of British Columbia Press, 1981, 360 pages.

HALL, D.J. *Clifford Sifton: A Lonely Eminence, 1901-1929*. Vancouver : University of British Columbia Press, 1985, 437 pages.

HENIGHAN, Tom. *Vilhjalmur Stefansson, 1879-1962*. Toronto : Dundurn Press, 2009, 216 pages.

HIETALA, Robert. *Manifest Design: American Exceptionalism and Empire*. New York : Cornell University Press, 2003, 284 pages.

HILLIKER, John. *Canada's Department of External Affairs, volume 1, 1909-1946*. Montreal : McGill-Queen's University Press, 1990, 406 pages.

JENNESS, Diamond. *Eskimos Administration: II Canada*. Montreal : Arctic Institute of North America, 1964, 186 pages.

JOHNSTON, William, RAWLING, William G.P., GIMBLETT, Richard et MACFARLANE, John. *Du littoral à la mer. Histoire officielle de la marine royale du Canada, 1867-1939*. Toronto : Dundrun Press, 2010, 1130 pages.

KEENLEYSIDE, Hugh L. *Canada and the United States. Some Aspects of the History of the Republic and the Dominion*. New York : Kennikat Press, 1971, 396 pages.

MACDONALD, R. St. J. *The Arctic Frontier*. Toronto : University of Toronto Press, 1966, 311 pages.

MORRISON, William. *Showing the Flag: The Mounted Police and Canadian Sovereignty in the North, 1894-1925*. Vancouver : UBC Press, 1985, 220 pages.

MORRISON, Willian. *True North. The Yukon and Northwest Territories*. Toronto : Oxford University Press, 1998, 202 pages

MORTON, Desmond. *Histoire militaire du Canada*. Outremont : Athéna éditions, 2009, 375 pages.

MUNRO, John A. *The Alaska Boundary Dispute*. Toronto : The Copp Clark Publishing Company, 1970, 169 pages.

NANSEN, Fridtjof. *Farthest North: being the Record of a Voyage of Exploration of the ship "Fram", 1893-96 and of a Fifteen Months' Sleigh Journey*, volume 1. London : G. Newness, 1898, 480 pages.

NANSEN, Fridtjof. *Farthest North: being the Record of a Voyage of Exploration of the ship "Fram", 1893-96 and of a Fifteen Months' Sleigh Journey*, volume 2. London : G. Newness, 1898, 456 pages.

NEATBY, H. Blair. *Imperial Relations in the Age of Laurier*. Toronto : University of Toronto Press, 1969, 80 pages.

NEATBY, Leslie H. *In Quest of the North West Passage*. Toronto : Longmans, 1958, 194 pages.

NORTH, Dick, *The Lost Patrol: The Mounties' Yukon Tragedy*. Vancouver : Raincoast Books, 1995, 147 pages.

OFFICER, Charles et PAGE, Jake. *A Fabulous Kingdom: The Arctic Exploration of the Arctic*. New York : Oxford University Press, 2012, 220 pages.

PEARY, Robert E. *The North Pole; its Discovery in 1909 under the Auspices of the Peary Arctic Club*. New York : Greenwood Press, 1968, 373 pages.

PHILLIPS, R.A. *Canada's North*. Toronto : Macmillan, 1967, 306 pages.

PIGOTT, Peter. *From Far and Wide. A Complete History of Canada's Arctic Sovereignty*. Toronto : Dundurn, 2011, 312 pages.

RICARD, Serge. *A Companion to Theodore Roosevelt*. Malden : Wiley-Blackwell, 2011, 584 pages.

ROSS, William Gillies. *Whaling and Eskimos: Hudson Bay 1860-1915*. Ottawa : Musées nationaux du Canada, 1975, 164 pages.

SAINT-PIERRE, Marjolaine. *Joseph-Elzéar Bernier. Capitaine et coureur des mers, 1852-1934*. Québec : Septentrion, 2004, 367 pages.

SCHULL, Joseph. *Laurier: The First Canadian*. Toronto : The MacMillan Company of Canada Limited, 1965, 658 pages.

SKELTON, Oscar Douglas. *Life and Letters of Sir Wilfrid Laurier*, volume 1, 1878-1941. Toronto : McClelland & Stewart, 1965, 209 pages.

STACEY, Charles Perry. *Canada and the Age of Conflict, volume 1, 1867-1921*. Toronto : University of Toronto Press, 1992, 410 pages.

STEFANSSON, Viljalmur. *The Friendly Arctic*. New York : Macmillan, 1943, 812 pages.

STEPHANSON, Anders. *Manifest Destiny: American Expansionism and the Empire of right*. New York : Hill and Wang, 1995, 144 pages.

SVERDRUP, Otto Neumann. *Arctic Adventures: Adapted from New Land: Four Years in the Arctic Regions*. London : Longmans, 1959, 305 pages.

TANGHE, Raymond. *Laurier, artisan de l'unité canadienne, 1841-1919*. Tours : Mame, 1960, 119 pages.

TANSILL, Charles Callan. *Canadian-American Relations, 1875-1911*. Toronto : Ryerson Press, 1943, 507 pages.

THOMPSON, John Herd et RANDALL Stephen J. *Canada and the United States: Ambivalent Allies*. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2008, 448 pages.

TRÉMAUDAN, A.H. de. *The Hudson Bay Road (1498-1915)*. London/Toronto : J.M. Dent & Sons Limited, 1915, 264 pages.

VAUGHAN, Richard. *The Arctic: A History*. United Kingdom : Sutton Publishing, 2007, 365 pages.

WHITTAKER, C.E. *Arctic Eskimos: A Record of Fifty Years Experience & Observation among the Eskimo*. London : Seely, Service & Co. Limited, 1937, 260 pages.

ZASLOW, Morris. *The Opening of the Canadian North, 1870-1914*. Toronto : McClelland and Stewart Ltd, 1971, 339 pages.

ZASLOW, Morris. *A Century of Canada's Arctic Islands, 1880-1980*. Ottawa : La Société royale du Canada, 1981, 358 pages.

ZASLOW, Morris. *The Northward Expansion of Canada, 1914-1967*. Ottawa : McClelland and Stewart, 1988, 423 pages.

ARTICLES

CAVELL, Janice, « As Far as 90 North: Joseph Elzéar Bernier's 1907 and 1909 Sovereignty Claims ». *Polar Record*, volume 46, numéro 239, 2010, p. 372 à 373.

CAVELL, Janice et NOAKES, Jeff. « The Origins of Canada's First Eastern Arctic Patrol, 1919-1922 ». *Polar Record*, volume 45, numéro 234, 2009, p. 97 à 112.

JESSUP, Eric David. « J.E. Bernier and the Assertion of Canadian Sovereignty in the Arctic ». *American Review of Canadian Studies*, volume 38, numéro 4, 2008, p. 409 à 427.

JOHNSTON, V.K. « Canada's Titles to the Arctic Islands ». *Canadian Historical Review*, volume 14, numéro 1, 1933, p. 24 à 41.

KULANDER, Christopher et LOMAKI, Sergei. « The Arctic: Past the Last Frontier ». *The Northern Mariner/Le marin du Nord*, volume 20, numéro 1, 2010, p. 71 à 83.

MACEACHERN, Alan. « J.E. Bernier's Claims to Fame ». *Scientia Canadensis: Canadian Journal of the History of Science, Technology and Medicine*, volume 33, numéro 2, 2010, p. 43 à 73.

MIMEAULT, Mario. « A Dundee Ship in Canada's Arctic: SS *Diana* and William Wakeham's Expedition of 1897 ». *The Northern Mariner/Le marin du Nord*, volume 8, numéro 3, 1998, p. 51 à 61.

MORRISON, William. « Eagle Over the Arctic: Americans in the Canadian North, 1867-1985 ». *Canadian Review of American Studies*, volume 18, mars 1987, p. 63 à 76.

PEARY, Robert E. « Report of R.E. Peary, C.E., U.S.N., on Work Done in the Arctic in 1898-1902 ». *Bulletin of American Geographical Society*, volume 35, numéro 5, 1903, p. 496 à 534.

ROSS, W.G. « Canadian Sovereignty in the Arctic: The Neptune Expedition of 1903-1904 ». *Arctic*, volume 29, numéro 2, 1976, p. 87 à 104.

SMITH, Gordon W. « The Transfer of Arctic Territories from Great Britain to Canada in 1880, and Some Related Matters, as Seen in Official Correspondence ». *Arctic*, volume 14, numéro 1, 1961, p. 53 à 73.

THÈSES

MAXIM, James M. « Canada's Sovereignty Claim: the Arctic ». Thèse de maîtrise. University of Calgary, 1976, 126 pages.

MCCLYMONT, Ian. « Canadian Expansionism, 1903-1914 ». Thèse de doctorat, Michigan State University, 1971, 231 pages.

MINOTTO, Claude. « La frontière arctique du Canada : les expéditions de Joseph-Elzéar Bernier (1895-1925) ». Thèse de maîtrise, Université McGill, 1976, 384 pages.

PHILLIPS, Caroline. « Eastern Canadian High Arctic exploration as an example of frontier change, with particular emphasis on the Robert Peary North Pole expedition ». Thèse de maîtrise. University of Manitoba, 1987, 188 pages.

SÉBILLEAU, Pierre. « Le Canada et la doctrine de Monroe. Étude historique sur l'influence de l'impérialisme américain dans l'évolution de l'Empire Britannique ». Thèse de doctorat, Université de Paris, 1937, 219 pages.